

[couverture]

Surveiller et enquêter

L'armement utilisé dans les violations des droits humains

En complément d'UKWELI : Manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique

Amnesty International

« Ayant observé le niveau de souffrance de personnes innocentes, à savoir des hommes, des femmes et des enfants dans les conflits en Afrique et partout dans le monde, je crois qu'il est temps que la communauté internationale établisse un cadre de règles internationales sur le contrôle des armes. Cela aidera à limiter le nombre d'armes vendues et utilisées dans les guerres et les conflits et contribuera à éliminer les armes qui se trouvent déjà dans la communauté. Nous devons tous soutenir Amnesty International, IANSA et Oxfam dans leur campagne pour le contrôle des armes et pour un monde sans conflits ni violence armée. »

Déclaration de l'archevêque Desmond Tutu, Octobre 2004.

[page 1]

Surveiller et enquêter

L'armement utilisé dans les violations des droits humains

En complément d'UKWELI : Manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique

Par Amnesty International 2005

[Logo d'Amnesty International]

[page colophon]

« Le taux de mortalité due à l'utilisation des armes légères dépasse complètement celui causé par l'utilisation de tout autre type d'arme. En outre, au cours de ces années, ce nombre est sensiblement supérieur au nombre de morts provoqués par les bombes atomiques qui ont dévasté Hiroshima et Nagasaki. En termes de carnage créé, les armes légères peuvent en effet être qualifiées d'« armes de destruction massive » ; d'autant qu'il n'existe pas encore de politique globale de non prolifération pour limiter leur propagation. »

Extraits du rapport du Millenium présenté à l'Assemblée Générale des Nations unies par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies : « *We the Peoples: the role of the UN in the 21st century*, page 52.

© 2005 Amnesty International

Distribué par

La Section hollandaise d'Amnesty International
Keizersgracht 177, PO Box 1968, 1000 BZ Amsterdam
Pays-Bas
Numéro de télécopie : + 31 (0)20 624 0889
Adresse courrier électronique : amnesty@amnesty.nl
Adresse Internet : www.amnesty.nl

ISBN 90-6463-155-7

Traduit de l'anglais par Stéphane Mikala
Dessin illustré par Lawson B. Sworh
Mise en page de Lies Ros, Amsterdam
Produit par Willem Campschreur, Amsterdam.

Le texte du présent compagnon du manuel UKWELI se trouve aussi sur le site Internet à l'adresse ci-après : www.amnesty.nl/, appuyer sur [Landeninfo](#) et ensuite sur [Programme spécial pour l'Afrique](#).

Remerciements

Ce fascicule, qui traite des armes de petit calibre et des armes légères, a été rédigé par Neil Corney, un expert dans le domaine du commerce des armes. Cet auteur a travaillé pendant plusieurs années avec la Fondation *Omega* qui se spécialise dans la surveillance des individus, des compagnies ou des Etats qui fournissent des armes et des équipements militaires de sécurité et de police à d'autres Etats répressifs en contradiction avec les embargos et les normes nationales, régionales et internationales. La Fondation *Omega* se propose quant à elle de dénoncer les auteurs de ces actes et d'en informer les Nations unies, l'Union européenne, les organisations non gouvernementales (ONG), les journalistes et les défenseurs des droits humains dans le but de promouvoir et de consolider les contrôles internationaux du commerce des armes.

Anthea Lawson a aussi contribué à la rédaction de ce fascicule. Elle a travaillé comme chercheuse dans l'équipe MSP (Militaires, Forces de Sécurité et Police) du Secrétariat International d'Amnesty International. Par ailleurs, elle a exercé en tant que consultante en politiques du Réseau International pour l'Action contre les Armes Légères (en anglais *International Action Network on Small Arms – IANSA*). En outre, Anthea Lawson a travaillé comme journaliste et se trouve désormais en Sierra Leone où elle travaille pour l'ONG britannique Action pour les enfants en situation de conflit (en anglais *Action for Children in Conflict*.)

Une réunion de consultation s'est tenue à Accra, au Ghana, les 17 et 18 janvier 2004 avec pour objectif de discuter d'une première ébauche du présent fascicule sur les MSP. Participaient à cette réunion, Peter van der Horst, Neil Corney, Anthea Lawson, de même qu'un certain nombre d'experts, pour la plupart africains. A cet égard, on pouvait compter notamment la présence de d'Aloysius Toe, du Centre National des Droits humains du Liberia, d'Oscar Bloh, ancien coordinateur régional de la Commission Justice et Paix du Liberia, de David Chimhini, directeur exécutif de l'Association des Droits humains du Zimbabwe (ZIMRIGHTS) et membre du comité consultatif de rédaction d'UKWELI, d'Aminata Dieye de la RADDHO (Rencontre africaine pour la Défense des Droits humains), une organisation non gouvernementale spécialisée dans les droits humains et basée au Sénégal, par ailleurs membre du comité consultatif de rédaction d'UKWELI, de Samuel Kofi Woods, directeur de FIND (Fondation pour la dignité internationale) au Sierra Leone et au Liberia, de Taata Ofusu, membre de la Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique, du Docteur Yaw Dwomo Fokou, Coordinateur MSP de la Section d'Amnesty International du Ghana et d'Alex Vines du *Royal Institute of International Affairs* et chercheur à Human Rights Watch.

Les sources : La majorité des exemples cités dans ce fascicule émanent de témoignages publics comme les journaux, les rapports d'Amnesty International et les rapports d'autres ONG internationales. Un nombre limité de ces témoignages sont de sources privées. Ces témoignages ne peuvent être utilisés qu'à titre privé. Aucun des exemples présentés ne devra être utilisé dans des documents publics sans l'autorisation préalable de l'équipe chargée des campagnes sur les équipements Militaires de sécurité et des forces de Police (MSP) du Secrétariat international d'Amnesty International.

Table des matières

Préface

Introduction

1. Que veut dire surveiller et documenter l'armement militaire, de police et des forces de sécurité (MSP) ?
2. Comment l'armement MSP est-il utilisé pour violer les droits humains ?
3. Pourquoi est-il important de surveiller et documenter l'utilisation des armements MSP et leur circulation ?
4. Comment la surveillance et la documentation des armements MSP contribuent-ils à réduire les violations et abus des droits humains ?
5. Quels sont les risques de la surveillance et de la documentation des armements MSP ?
6. A propos de ce fascicule.

Première partie : Définitions

1. Qu'est ce qu'une arme MSP ?
2. Quelles sont les armes de petits calibres et les armes légères ?
3. Que veut dire armes pouvant être utilisées pour commettre des actes de torture ou des traitements cruels et dégradants ?
4. Qu'est ce qu'un équipement de sécurité ?
5. Quels sont les forces MSP, les formations, les mercenaires et les compagnies privées ?

Deuxième partie : Surveiller et documenter l'utilisation de l'armement MSP

1. Qu'est ce qu'est la surveillance ?
2. Comment surveiller les activités des forces MSP et l'utilisation des armes MSP
3. Première mesure : recueillir des informations sur le contexte
4. Deuxième mesure : surveiller et documenter l'utilisation des armes MSP
5. Troisième mesure : analysez l'information
6. Comment identifier l'armement MSP
7. Risques et évaluation de l'impact du travail MSP

Troisième partie l'Afrique et le commerce des armes

1. Comment les armes MSP sont-elles vendues ?
2. Les initiatives de contrôle des armes africaines

Quatrième partie : Mener une action

1. Des idées pour mener des actions
2. Contacts utiles

Annexe : Résumé du Traité sur le Commerce des Armes (TCA)

Préface

Ce fascicule, qui traite de la surveillance et de la documentation de l'armement MSP utilisé pour violer les droits humains, vient en complément d'*UKWELI* ; ce dernier étant un manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique¹. Le fascicule sur les MSP a pour but d'encourager les défenseurs des droits humains à inclure la surveillance et la documentation des armements MSP à travers le continent africain dans leur travail habituel de surveillance et de documentation des droits humains.

Il n'est pas nécessaire d'être un expert en armement pour faire un travail substantiel dans ce domaine. Surveiller et enquêter sur les armements MSP n'est pas souvent un objectif en soi pour les organisations des droits humains, mais plutôt une activité liée à la surveillance et la documentation des violations² des droits humains en général. Cependant, mettre un accent particulier sur l'observation de l'utilisation des armes militaires dans ces violations pourrait aider à consolider les preuves contre les auteurs et contribuer à arrêter le commerce illégal des armes.

Vos activités de surveillance et documentation des liées au commerce des armes MSP ne devraient pas être isolées, de préférence, mais plutôt faire parti d'un réseau d'actions concertées. A cet égard, essayer de découvrir des transactions illégales peut se révéler complexe, long et risqué. En outre, toute information de ce point de vue peut être complémentaire de celles recueillies par d'autres personnes dans d'autres localités. Dès lors, il convient de présenter toutes ces informations afin d'apporter les preuves d'un commerce illégal. Si vous vous engagez dans ce type d'enquête, il convient d'établir de très bons contacts avec les organisations régionales ou internationales (voir la Quatrième partie, au deuxième chapitre sur les contacts utiles).

Le premier objectif du présent fascicule est d'apprendre à surveiller et à documenter. Cependant, la Quatrième partie dudit fascicule fait des suggestions sur les actions qui pourraient être menées. La décision, sage ou non, de publier vos informations dépendra principalement de la sécurité au niveau local ; même si surveiller ce genre d'activité est tout a fait légal. Des activités de campagne, telles que faire du lobbying auprès de votre Etat ou du parlement, pourraient être encore plus compliquées. Si vous décidez de faire campagne, il importe de le faire dans le cadre d'une coalition élargie des organisations de la société civile plutôt que de façon isolée.

Le Programme spécial pour l'Afrique se propose de publier un manuel de campagne en dehors de ce fascicule.

Il convient de noter que surveiller et enquêter sur les armements MSP dans un pays bien établi, avec un État fonctionnel, est bien différent de le faire dans un environnement où l'autorité gouvernementale est faible ou complètement effondrée. Dans le premier cas, la distinction entre utilisation légale ou illégale des armes MSP est claire. Il est évident que la même distinction est plus problématique dans un environnement où l'Etat est faible ou inexistant parce que le monopole de la puissance publique sur la violence sera contesté. Dans ce dernier cas, les suggestions et directives présentées dans le présent fascicule peuvent seulement être appliquées en partie.

¹ UKWELI, le manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique, s'accompagne de six fascicules sur la surveillance et les enquêtes sur les assassinats politiques, la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants de même que les conditions de détention, les viols, l'usage excessif de la force, les violations des droits humains dans le cadre des conflits armés. Ces fascicules ont été publiés par Amnesty International et le CODESRIA (Sénégal) en 2000 et en 2001.

² Tout au long de ce texte, le terme "violation" est utilisé de la même manière qu'Amnesty International et l'organisation des Nations unies font usage de ce terme. Il se rapporte précisément à une violation du droit international qui est une obligation pour les Etats. Le terme « abus » est un terme plus général, qui se rapporte à la violation du droit humanitaire international de la part de toutes les parties prenantes à un conflit.

Évaluez tout d'abord les risques avant d'effectuer une mission sur le terrain. Cela est impératif dans tous les cas où des droits humains ont été violés et pas seulement en situation de conflit entre groupes armés.

Depuis l'an 2000, au moins quatre initiatives régionales sur le contrôle des armes ont été réalisées en Afrique.³ Il s'agit ici d'un nouveau développement d'importance inestimable et qui devra être encouragé à tout prix. Les organisations des droits humains ont un rôle à jouer dans la promotion et la consolidation de ces nouveaux instruments afin de les rendre effectifs. Surveiller et Enquêter l'utilisation erronée et le commerce illégal des équipements MSP qui enfreignent à ces instruments est une manière d'exercer une pression sur les États afin de contrôler l'utilisation et le flux des armes.

³ La Déclaration de Bamako, le moratoire de la CEDEAO, le Protocole des armes à feu de la SADC et la Déclaration de Nairobi. Voir les détails dans la Troisième partie du texte.

Introduction

1. Que veut dire surveiller et documenter l'armement militaire, de police et des forces de sécurité (MSP) ?

Les équipements militaires, de sécurité et de police (MSP) sont des biens et des services - y compris les armes, la technologie, le personnel ou la formation – qui permettent aux militaires, aux forces de sécurité et de police, ainsi qu'aux groupes d'oppositions armées de fonctionner. Cela inclut les armes conventionnelles, les armes de petit calibre, les armes légères, les munitions et le matériel de maintien de l'ordre pendant les manifestations, les véhicules de police, l'équipement de surveillance de même que les formations que reçoivent les forces MSP. Surveiller et documenter l'armement MSP permet de relever des informations spécifiques et détaillées sur l'équipement utilisé dans les cas de violations des droits humains, d'identifier ceux qui en ont fait usage et ceux qui ont effectué la distribution ou ont fabriqué cet armement. Cela peut ajouter des informations cruciales aux rapports des droits humains, aider à traduire les responsables en justice, arrêter un commerce futur des armes MSP et prévenir d'autres violations des droits humains.

2. Comment l'armement MSP est utilisé pour violer les droits humains ?

Les forces MSP font, quotidiennement, un usage légitime des armes dans le cadre des formations reçues dans l'exercice de leur fonction. Toutefois, l'armement MSP est souvent utilisé de manière inappropriée et cela conduit aux violations des droits humains, comme par exemple, la torture, l'usage excessif de la force ainsi que le démontrent les hypothèses suivantes :

Usage en cas de manifestation, de contrôle de la foule ou de grève – Une manifestation des élèves contre l'augmentation des frais universitaires a été interrompue par la police qui a utilisé des matraques, du gaz lacrymogène et des canons à eau. De nombreux manifestants ont été affectés par les gaz lacrymogènes de la police même dans leur fuite. Quand certains élèves se sont cachés dans une boutique, la police y a lancé des gaz lacrymogènes pour les obliger à sortir et les bastonner.

Usage dans les prisons – Dans la prison centrale, les prisonniers sont détenus dans une large cellule, coincés au mur par leurs pieds pendant de longues périodes grâce à une barre de fer. Les gardiens de prison possèdent dorénavant des matraques électriques qu'ils utilisent pour maintenir les prisonniers sous contrôle. Des cas de tortures ont donc été rapportés.

Usage à la frontière – Depuis le mois d'avril, tous les voyageurs qui passaient par le service de contrôle ont été photographiés et ont dû donner leurs empreintes digitales. Les informations obtenues ainsi que leur numéro d'identité étaient enregistrés instantanément dans le nouveau « Système d'identité national ». Cet ordinateur recueille des informations pour tous les ministères du gouvernement et contient les informations détaillées sur les affiliations politiques ou syndicales. Les cas de disparitions à la frontière sont désormais monnaie courante.

Usage en situation de conflit – En septembre, des hélicoptères de l'Etat survolaient en tirant des missiles et des bombes sur le village. Plus tard, les milices sont arrivées dans le village avec leurs nouveaux véhicules tout terrain, équipés de fusils mitrailleurs sur le capot. Ils ont regroupé les jeunes hommes du village et les ont tous abattus.

Usage dans les formations – Au tout début de cette année, une nouvelle force d'intervention a été constituée au sein de la police militaire pour faire face aux situations de trouble et autres manifestations. A cet égard, elle a reçu une formation, organisée par une société privée, sur la façon d'aborder les manifestations, les grèves et autres événements publics et sur les techniques d'interrogation. Cette nouvelle unité a été impliquée dans des cas récents de manifestations violentes qui ont été dissipées par l'usage excessif de la force et des armes à feu. Un grand nombre d'individus ont été arrêtés et des témoignages d'actes de torture sont réguliers.

3. Pourquoi il est important de surveiller et de documenter l'utilisation des armes MSP et leur circulation ?

Il y a trois objectifs principaux pour lesquels il est important de surveiller et de documenter l'armement militaire, de sécurité et de police :

- a Pour obtenir des informations sur le contexte dans lequel l'usage des armes MSP par les différentes forces de sécurité s'effectue dans votre pays.
- b Pour obtenir des informations sur les armes MSP utilisées pour commettre des violations des droits humains dans le but de trouver des voies et moyens pour éviter des violations futures ou d'établir des preuves quand les auteurs de ces violations sont traduits en justice.
- c Pour obtenir des informations sur les exportations et importations (commerce) des armes MSP aux auteurs des violations des droits humains afin de mettre un terme à un commerce futur. Dans les situations de conflits armés, les informations sur les équipements MSP peuvent contribuer à l'évaluation du niveau de circulation des armes et au viol des embargos.

L'usage des armes MSP par la police ou par les forces armées dans l'exercice de la force (ou de la force meurtrière) est permis dans certaines circonstances. Cependant, parce qu'elles peuvent facilement en faire un usage inapproprié, le recours à la force est strictement réglementé par des lois et des principes nationaux, régionaux et internationaux auxquels la plupart des gouvernements ont adhéré. Si une violation des droits humains est perpétrée en utilisant une arme MSP, les auteurs doivent répondre de leurs actes sur la base de ces lois.

Dans une situation où l'autorité gouvernementale est contestée et conduit à une anarchie, les jeunes milices ou les membres d'un groupe non officiel qui se charge de la sécurité peuvent tenter de combler cette absence d'autorité et se saisir du contrôle d'une partie de la population. Ces conditions conduisent progressivement à une utilisation inappropriée et élargie de l'armement MSP. Dans ces conditions, toutes les parties prenantes au conflit peuvent utiliser des armes MSP pour perpétrer des violations des droits humains.

[Box]

Les Etats ont donc l'obligation de s'assurer que leurs forces de sécurité répondent de leurs actes et que, si elles violent les lois, elles seront traduites en justice. Dans le cas contraire, il revient aux défenseurs des droits humains d'effectuer ce travail.

Etablir la responsabilité des forces MSP est une activité normale que tous les citoyens, les journalistes, les organisations des droits humains ou les Nations unies doivent mener, chaque jour, dans le monde entier.

[End box]

Les autres fascicules thématiques qui accompagnent UKWELI ont chacun un élément MSP selon qu'ils traitent des viols, des décès en détention ou de l'usage excessif de la force. Surveiller l'utilisation des armes MSP est une activité complémentaire des autres activités de surveillance et de documentation des droits humains. La surveillance des activités MSP ajoute une dimension plus profonde aux rapports sur les violations des droits humains ; ce qui permet de mener une campagne qui soit à la fois effective et plus large.

L'exemple suivant, d'un rapport concernant un incident, démontre comment des éléments MSP peuvent ajouter des informations d'une importance vitale :

***Première version.* Les forces de sécurité ont affronté des manifestants, hier à Johannesburg, et ce, suite au décès par balles d'un enfant samedi dernier. Comme de nombreux manifestants blessés lors de la fusillade, il est tombé sous les tirs de la police.**

***Deuxième version.* Les forces de sécurité ont affronté des manifestants hier, à Johannesburg, à la suite de la mort d'un enfant tombé sous les tirs de l'Unité spéciale d'intervention de la police samedi dernier. La manifestation était organisée pour protester contre ce que la foule considérait comme étant un meurtre, le troisième du genre en moins de deux mois. La marche en direction du quartier général de l'Unité d'intervention spéciale a été déclarée illégale par ladite Unité qui n'a pas hésité à utiliser des matraques, des gaz lacrymogènes et des véhicules à jet d'eau pour éloigner les manifestants. Ces derniers, qui s'étaient réfugiés dans un bâtiment administratif voisin, ont été attaqués par la police qui a lancé des gaz lacrymogènes dans ledit bâtiment pour les obliger à sortir. Il s'est ensuivi une bastonnade au moment où les**

manifestants fuyaient les gaz asphyxiants. On dénombre notamment quarante-sept personnes blessées, parmi lesquelles plusieurs déplorent des fractures tandis que d'autres ont perdu connaissance et se trouvent toujours à l'hôpital.

Les défenseurs des droits humains ont collecté certains des étuis des gaz lacrymogènes, qui portaient les inscriptions « Fournisseurs d'agent chimique. Fabriqué aux Etats-Unis ». La police nie avoir fait un usage inapproprié de la force ; ce qui n'a pas empêché la commission des droits humains de demander l'ouverture d'une enquête.

Les deux versions de l'histoire sont correctes, mais la deuxième version recèle des informations additionnelles importantes qui identifient notamment les auteurs des violations des droits humains. En particulier, cette version précise le nom des forces MSP responsables ; de sorte que les défenseurs des droits humains puissent poser des questions plus détaillées au gouvernement et à l'unité de police concernés au sujet de ce qui s'est passé et de l'usage excessif de la force.

Les défenseurs des droits humains peuvent aussi poser des questions sur l'illégalité du commerce des armes, le non respect d'un embargo ou d'une loi sur l'exportation à la société dont le nom a été mentionné. S'il s'agit d'un commerce légal, ils pourront mettre en évidence les violations des droits humains qui en sont le résultat et demander que ladite société arrête ce commerce. Si le commerce ne respecte ni les lois, ni les embargos, cette information peut être utilisée pour une action à l'encontre de la société et du gouvernement responsables de fournir les armes MSP et pour mettre un terme à ce commerce.

4. Comment la surveillance et la documentation de l'armement MSP contribuent à réduire les violations et abus des droits humains ?

La surveillance des MSP peut :

- * ajouter des informations importantes aux preuves des violations des droits humains ;
- * identifier des phénomènes récurrents de violations des droits humains commises par certaines forces MSP, ou par un certain type d'armes ;
- * aider à identifier les forces MSP responsables des violations des droits humains ;
- * avertir de la possibilité que soient perpétrées des violations des droits humains ;⁴
- * fournir des preuves physiques pour identifier l'itinéraire de l'armement et les pays ou les sociétés fournisseurs de ces armes MSP utilisées pour violer les droits humains ;
- * donner des informations sur l'origine des armes ou la preuve de la violation d'un embargo dans des situations de conflit armé ;
- * alimenter une campagne de communication qui pourrait dissuader les sociétés de fournir des armes MSP aux auteurs de violations des droits humains ;
- * créer la possibilité légale d'une réhabilitation pour les victimes des violations des droits humains en ciblant les compagnies ou gouvernements irresponsables qui fournissent les armes ;
- * exposer des lacunes dans les lois et règlements nationaux et régionaux sur l'importation et l'exportation des équipements MSP ;
- * contribuer au respect par les gouvernements, les compagnies ou les forces MSP des lois et obligations nationales, régionales et internationales ou des initiatives de contrôle ;
- * prévenir les forces MSP (et les compagnies qui fournissent les armes) qu'elles ne peuvent pas agir en toute impunité ;

⁴ Par exemple, en 2001, le gouvernement du Zimbabwe a acheté des véhicules militaires australiens, des véhicules à jet d'eau israélien et d'autres équipements pour contrôler les grèves et des formations pour les forces de sécurité à la veille des élections. Cela indiquait les intentions répressives du gouvernement contre les partis d'opposition.

* fournir des informations importantes pour les campagnes internationales, ou les campagnes dans le pays d'origine des armes MSP.

5. Quels sont les risques associés à la surveillance et à la documentation de l'armement MSP ?

En tant que défenseur des droits humains, vous connaissez sûrement déjà certains des risques associés au travail sur les droits humains.⁵ Enquêter dans les zones militaires des forces de sécurité et de la police peut présenter, à terme, des risques. Plusieurs Etats (y compris les Etats des pays occidentaux) ont une politique qui consiste à ne divulguer aucune information sur l'armement MSP ou les forces MSP. Ils utilisent la « sécurité nationale » comme excuse contre tous ceux qui sont désireux de trouver plus d'informations. Travailler sur les MSP peut aussi amener les défenseurs des droits humains à entrer en contact avec des individus ou des sociétés engagés dans la fourniture de ces armes – les marchands d'armes.

Surveiller et documenter les armes MSP et le commerce des armes est parfaitement légal et légitime. Cela correspond aussi aux obligations des Etats d'après les lois et les traités internationaux qu'ils ont signés. Toutefois, cette activité peut s'avérer dangereuse parce que le commerce des armes implique de grosses sommes d'argent. En outre, comme nous le verrons dans la troisième partie du fascicule, beaucoup des transactions commerciales sont en marge de la légalité ou sont illégales.

Le chapitre 7 de la deuxième partie donne des détails sur l'évaluation et la minimisation des risques portant sur la surveillance et la documentation de l'armement MSP. Aussi convient-il de lire attentivement cette partie.

6. A propos de ce fascicule

Ce fascicule sur les MSP est aussi utile que les autres fascicules thématiques qui accompagnent UKWELI. Il doit donc être utilisé en se référant aux autres fascicules. Les autres guides sont mentionnés dans ce texte et doivent être consultés pour plus d'informations. Vous pourrez utiliser ce fascicule en même temps que les autres au moment des enquêtes de types particuliers de violations des droits humains :

- * lorsque vous enquêtez sur une exécution extra judiciaire, essayez de trouver des douilles de munitions usées ;
- * dans un cas de disparition, trouvez si un véhicule a été utilisé et de quel type ;
- * au moment de la documentation des conditions de prison, vérifiez si les prisonniers sont enchaînés et si ces chaînes ont des numéros d'identification qui pourraient permettre de remonter jusqu'au fabricant ou au pays d'origine ;
- * dans les cas de torture, cherchez quel type d'équipement a été utilisé.

Il importe de se référer aux autres fascicules et au manuel UKWELI parce que vous devrez décider si l'utilisation des armes MSP a abouti à une violation des droits humains. Si c'est le cas, de quel type de violation s'agit-il ? Même si vous croyez qu'aucune violation n'a été commise, documenter les armes MSP est toujours important car il peut en résulter des informations sur l'itinéraire utilisé par les sociétés ou les individus impliqués dans le commerce des armes. Cela est très important quand vous essayez de découvrir si le commerce des armes MSP a violé des lois ou des embargos.

Une liste de contrôle peut contenir les questions suivantes :

⁵ Reférez vous pour cela à UKWELI, le manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique. De la page 66 à la page 69 pour plus de détails sur les risques liés à la surveillance et à la documentation.

*** Des armes MSP ont-elles été utilisées, et de quels types ?**

*** Qui en a fait usage ?**

*** Ont-elles été utilisées de manière inappropriée ? Des violations des droits humains ont-elles été commises ?**

OUI – décidez quels types de violations ont été perpétrés par exemple : usage excessif de la force, torture, etc., et documentez quelles armes ont été utilisées et leur provenance.

NON – recueillez les informations afin de trouver comment l'armement MSP a été obtenu, si une quelconque loi ou un embargo ont été violés pour obtenir ces armes (que ce soit dans votre propre pays ou dans un pays d'origine ou un quelconque autre pays).

Le présent fascicule devrait vous apprendre à :

* recueillir des informations d'ordre général ;

* comprendre ce qu'est l'armement militaire, de sécurité et de police ;

* comprendre où ces armes sont utilisées et quel usage inapproprié peut en être fait ;

* découvrir quelles forces MSP opèrent dans votre pays ;

* découvrir quelles armes sont utilisées par les forces MSP dans votre pays ;

* observer les accords internationaux et régionaux et les lois signés par votre Etat ;

* surveiller et documenter les conflits armés ;

* Recueillir des informations sur des cas précis :

* surveiller l'utilisation de l'armement MSP par exemple lors des manifestations, des grèves ou dans les prisons ;

* reconnaître les différents types d'armement MSP ;

* rassembler les détails et les preuves précises de violations des droits humains qui ont été commises ;

* recueillir des informations d'une variété de sources, y compris des témoins et à documenter les preuves matérielles ;

* identifier l'armement spécifique utilisé par les forces MSP dans des cas de violation des droits humains ;

Organiser la publication des informations et les activités de campagne (selon les conditions de sécurité au niveau local) :

* partager les informations avec d'autres organisations nationales et internationales pour assurer une campagne d'information sans risques pour vous et votre organisation ;

* utiliser les informations présentées dans les rapports de violations des droits humains ;

* sensibiliser les membres de votre organisation et le public aux thèmes liés aux MSP ;

* utiliser les informations recueillies lors de vos activités de campagne pour traduire les auteurs des violations des droits humains en justice ;

* utiliser les résultats des enquêtes sur les MSP pour obliger les Etats à assumer leurs responsabilités d'après les accords internationaux, régionaux et nationaux et les lois qu'ils ont signés.

Ce fascicule sur les MSP est structuré de la manière suivante :

La première partie

présente des définitions liées aux armes MSP. Elle explique ce qu'est le commerce MSP et donne des définitions détaillées des termes utilisés.

La deuxième partie

explique comment surveiller et documenter les armes MSP, recueillir les informations liées au contexte et où peuvent se trouver ces informations. Elle explique comment surveiller et enquêter sur l'usage spécifique et inapproprié de l'armement MSP ou comment analyser les informations recueillies. Elle décrit certains des principaux types d'armes de manière à vous permettre de commencer à reconnaître leurs caractéristiques. Cette partie du guide se termine par une discussion sur les risques liés à la surveillance et à la documentation des armes MSP et présente des suggestions sur la manière de les minimiser.

La troisième partie

explique comment le commerce des armes MSP est effectué de manière légale ou illégale. En retraçant l'itinéraire du commerce des armes, vous pourrez identifier les insuffisances dans la législation sur le commerce des armes. Vous pouvez démontrer que la loi a été violée par une transaction commerciale donnée et mener une campagne pour la changer. S'il n'existe pas de loi pour réglementer cette transaction commerciale, vous pouvez mener une campagne pour qu'une loi soit instituée.

Le deuxième chapitre de la troisième partie donne des informations détaillées sur les initiatives qui ont été prises pour aborder la question de prolifération des armes. Ceci vous permettra de vérifier quels traités et autres accords leurs gouvernements ont signé, d'abord ; d'utiliser les informations recueillies pendant la documentation, ensuite ; de vérifier le respect par leur Etat de ces traités, enfin.

La quatrième partie

présente des propositions d'actions sur l'utilisation de l'information et sur l'adaptation de votre travail à une campagne locale, nationale et internationale. Elle donne aussi une liste de contacts utiles pour les autres organisations actives dans le domaine des MSP.

[Box]

Ne vous découragez pas devant la quantité ou le niveau de détails disponibles dans ce fascicule ; vous n'avez pas besoin d'avoir une expérience ou une connaissance précédente pour utiliser ce guide.

Enquêter sur les armes utilisées dans les violations des droits humains commence par un travail simple qui s'établit ensuite à des niveaux complexes. Votre activité se situera entre les deux extrêmes :

- * en observant et en relevant simplement des informations sur les véhicules utilisés par la police lors d'une manifestation (y compris la référence marquée sur les roues, ou le symbole ou l'insigne du fabricant) ;
- * en recueillant les informations sur la production des armes MSP dans votre pays ;
- * en recueillant les preuves matérielles sur les lieux où se sont vérifiées des violations des droits humains ;
- * en fournissant des preuves à un groupe international des droits humains ou une commission des Nations Unies qui mène des enquêtes sur le trafic des armes.

Si vous trouvez des informations concernant les forces MSP, sur les armes, ou des violations des droits humains qui en résultent et si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas mener une action, donnez ces informations à une personne qui peut agir. Il peut s'agir d'un journaliste, d'un parlementaire, d'une autre ONG des droits humains, d'une ONG internationale ou des Nations Unies.

[End box]

Première Partie

DEFINITIONS

1. Qu'est ce qu'un armement MSP ?

Les armements militaires, de sécurité et de police sont des biens et services, y compris les armes, la technologie, le personnel et les formations ainsi que le soutien logistique et financier qui permettent aux militaires, aux groupes de sécurité et aux forces de police de fonctionner. Ces armes sont des armes de petit calibre, les armes légères, les armes lourdes et les munitions, l'armement utilisé pour le contrôle des manifestations, les véhicules, les équipements de surveillance et de communication, mais aussi toutes les formations que reçoivent ces forces de la part de leur Etat, des agences étrangères de formation, des gouvernements étrangers, des forces de police ou de sociétés privées. Les armes MSP peuvent être fabriquées ou assemblées au niveau local, fabriquées à l'étranger, importées ou exportées.

L'armement MSP est utilisé par les Etats et leurs agents, des agents non gouvernementaux, des groupes d'opposition armée, des insurgés, des milices et par des criminels. Essayez de vous rappeler toujours de ces catégories pour une compréhension équilibrée de l'usage et de la mauvaise utilisation de l'armement MSP dans votre pays.

Les forces de police et militaires doivent être structurées et agir séparément en tant qu'organisations. Cependant, il n'y a presque pas de distinction entre les deux dans de nombreux pays. La différence entre militaires, paramilitaires et police est confuse.

Plusieurs types de forces MSP sont créés par les Etats, ce qui génère une confusion pour les défenseurs des droits humains. Ce qui contribue à compliquer l'identification de la chaîne de commandement et le processus de vérification des actions des forces MSP. Par exemple : dans les années 1980, dans l'ancien Zaïre (devenu depuis la République Démocratique du Congo), une série de forces et d'unités spéciales existaient, intentionnellement établies pour créer la confusion et pour instaurer la peur dans le but de contrôler la population. Tous ces services répondaient aux seuls ordres du Président Mobutu de manière à éviter toute forme de vérification et de transparence entre elles. Chaque service de sécurité possédait ses propres lieux de détention et avait la réputation particulière de violer les droits humains.

Plusieurs forces de police avaient en leur sein des unités « d'opération spéciale » qui utilisaient des tactiques, des formations et des équipements de style militaire. Paradoxalement, les forces militaires étaient appelées à effectuer des tâches traditionnellement dévolues à la police, telles que le contrôle des grèves et des foules. Ceci peut avoir des conséquences très néfastes car les militaires n'ont pas souvent la formation adéquate pour ces activités spécialisées qui consistent à contrôler les manifestants ou à affronter le public. D'où l'usage inapproprié et excessif de la force qu'elles sont tentées de faire.

Certains types d'armes ne peuvent être utilisées qu'exclusivement par des militaires. Mais, la police et les groupes de sécurité utilisent de plus en plus d'armements « militaires » tels que les fusils mitrailleurs, les fusils d'assaut ou des véhicules blindés. Le simple fait qu'une arme est perçue comme arme militaire ne veut pas dire que vous avez à faire à une unité militaire. (L'armement militaire est de plus en plus utilisé pour des opérations « de police » contre les populations civiles, à l'instar de l'utilisation d'hélicoptères militaires au Zimbabwe pour contrôler les grèves et pour lancer des gaz lacrymogènes).

Les importations et exportations (commerce) des armes MSP peuvent être gérées par des ministères, organisées par des agences de l'Etat ou encore par des agences commerciales. Le commerce peut aussi être réalisé par des agences secrètes de l'Etat ou par des organisations criminelles (ces dernières étant aussi connues sous le nom de marché noir).

Le commerce des armes, les formations et le personnel des forces MSP peuvent être bénéfiques à la communauté. Ils peuvent fournir des outils et des moyens au personnel sans ressources et possédant une formation inadéquate pour agir comme protecteur de la communauté, en empêchant les crimes (la police) et en protégeant le pays des agressions violentes (l'armée).

Cependant, dans nombre de pays africains, l'absence de financement et de ressources et la formation inadéquate des forces MSP a conduit directement à la corruption (subornation), à l'intimidation, ou à nouer des liens avec des organisations criminelles et aux violations des droits humains. Il faut par conséquent des formations et ressources MSP qui soient profondément conçues et basées sur un concept de droits humains concernant l'exercice de la police et de la sécurité des humains. Un tel commerce doit évidemment être strictement contrôlé tout au long du processus d'autorisation, de transfert et d'utilisation.

2. Quelles sont les armes de petit calibre et les armes légères ?

Les armes de petit calibre (ou armes légères, armes à feu, pistolet et carabine) sont généralement légères et facilement transportables (aussi bien par un enfant). Elles incluent donc : *les revolvers, les pistolets, les carabines, les fusils d'assaut, les fusils mitrailleur légers, les grenades, les lance-roquettes ou les mines souterraines et les munitions.*

Les armes légères sont généralement plus larges et plus compliquées. Elles peuvent être décrites comme système comprenant l'armement et l'équipement de vue et de guide associé. Elles peuvent nécessiter deux ou un nombre supérieur de personnes pour les transporter avec les munitions. L'armement léger comprend : *le matériel pare-balles, les fusils-mitrailleurs lourds, les lance-grenades (manuel, fixés sur une arme ou un véhicule), les fusils anti-chars et/ou missiles anti-aériens, les mortiers de moins de 100 millimètres de calibre et les munitions de toutes ces armes.*

Aucune distinction n'est faite, dans ce manuel entre armement militaire, de police, à but commercial ou armes de chasse et de sport - toutes ces armes peuvent être (et ont été) utilisées pour commettre des violations. Les armes de petit calibre et les armes légères peuvent aussi être modifiées dans des petits ateliers ; celles-ci sont souvent rudimentaires dans leur produit final mais fonctionnent de manière effective. Les munitions sont plus difficiles à fabriquer dans ces ateliers et sont le plus souvent importées.

Exemple : Au Ghana, certaines armes sont fabriquées au niveau local. Certaines « usines » ressemblent plus à des garages et utilisent des pièces de voitures mises à la ferraille pour fabriquer des armes. Ces armes ressemblent à des fusils AK-47, et elles ne sont pas enregistrées même si elles ont souvent des inscriptions. La fabrication de ces armes comporte un élément culturel de sorte que les efforts d'encouragement par l'Etat ghanéen d'utiliser leur savoir-faire dans d'autres produits ont en grande partie échoué. Tant qu'il existe une demande pour ces armes, il sera difficile que le gouvernement arrête leur fabrication.

3. Que veut dire armes pouvant être utilisés pour commettre des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains et dégradants ?⁶

Il est pratiquement possible d'utiliser un quelconque objet que ce soit pour soumettre un individu à la torture. La torture peut être infligée en utilisant une cigarette, une arme légitime de sécurité (par exemple une matraque de police, un bâton électrique) ou à l'aide d'un instrument conçu particulièrement pour infliger une douleur (par exemple des menottes). Ce manuel se concentre sur les armes disponibles dans le commerce qui sont utilisées pour contrôler et limiter physiquement les individus ou ont été créées dans le but principal d'infliger la douleur, et dont les

⁶ Pour plus d'information sur la torture et les traitement cruels, in humains et dégradants, nous prions de vous référer au fascicule lié au manuel UKWELI et intitulé « Surveiller et documenter la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants et les conditions de prison ».

témoignages constants prouvent leur utilisation dans des actes de tortures ou des traitements cruels, inhumains et dégradants.

Même si il est rare que des fabricants publient leurs produits pour usage dans des actes de torture, il existe suffisamment de preuves qui démontrent aux fabricants d'armes qu'un problème lié à un certain type d'équipement demeure. Ce qui ne les empêche pas de continuer à les vendre.

L'expression «équipement de torture » ne doit jamais être utilisée quand vous contactez des sociétés que vous suspectez de fournir ce genre d'armement – elles pourraient lancer des poursuites judiciaires.

4. Qu'est ce qu'un équipement de sécurité ?

Le terme « équipement de sécurité » couvre l'ensemble des équipements que les forces de sécurité utilisent dans l'exercice d'un large nombre d'activités comprenant les méthodes de contrôle de la foule, par exemple pendant les manifestations. Les équipements de contrôle des grèves comprennent des matraques, des agents chimiques irritants tels que les gaz lacrymogènes, les véhicules à jet d'eau et les véhicules blindés. Ce terme couvre aussi les équipements de surveillance tels que les vidéos-caméras et les téléphones secrets et des équipements de communications comme les radios. Ceux-ci peuvent sembler relativement inoffensifs par rapport à d'autres types d'équipements MSP, mais placés dans les mains d'un régime répressif, ils peuvent constituer « les yeux et oreilles » d'une force de sécurité qui viole les droits humains. Dans les mains de gouvernements sans scrupules, ils peuvent se transformer en « équipement de répression » qui permet à l'Etat de contrôler, surveiller, détenir ou assassiner ses opposants.

Exemples :

* Le gouvernement des Maldives contrôle tous les accès à l'Internet par le canal d'une société publique. Ils contrôlent tous les courriers électroniques envoyés et reçus, il censure les bulletins produits par les opposant du régime et bloquent tout accès aux sites Internet aux partis de l'opposition et aux organisations des droits humains. Un opposant politique a été emprisonné pendant 15 ans pour avoir envoyé des courriers électroniques à Amnesty International.

* Quand le projet de cartes d'identité nationale nigérianes a été finalement introduit en février 2003, il a créé une grande opposition. Certains hommes politiques se sont opposés au projet par peur qu'elles permettent la vérification des informations sur la population y compris l'électorat et que certaines personnes soient ciblées sur la base des informations sur leur droit de suffrage.

* Les cartes d'identité nationale ont joué un rôle prépondérant dans le génocide du Rwanda en 1994 quand les cartes d'identité ethnique (initialement introduites par l'empire colonial belge) sont devenues un instrument important aux mains des bandes hutus qui décidaient ainsi des personnes qui devaient être tuées aux barrages routiers.

5. Quelles sont les forces MSP, les formations, les mercenaires et les compagnies privées ?

Les forces MSP

Il existe plusieurs types de structures, de formations et de noms de MSP en Afrique. Elles peuvent inclure :

- * Les militaires : l'armée, les forces navales et aériennes ;
- * D'autres forces de sécurité gouvernementales, les unités d'opérations spéciales, la garde présidentielle ;
- * La police, la police pénitentiaire, les agents de douanes et de frontières ;
- * Les groupes paramilitaires et d'autres forces non formelles comme les milices.

Outre les forces MSP, il y a d'autres groupes et individus qui peuvent utiliser et faire un mauvais usage des armements MSP :

- * Les guérilleros, les groupes d'opposition armée ;
- * Les milices associées aux partis politiques ;
- * Les forces de sécurité privées et les mercenaires ;
- * Les criminels et les bandes criminelles ;
- * Les groupes de surveillance armés.

Cette liste n'est pas exhaustive, de même que ces définitions ne sont pas rigides. Ces types d'unités peuvent avoir des appellations différentes dans différents pays. Les forces MSP peuvent aussi être impliquées dans la fabrication, le commerce ou le transfert (importation/exportation) de l'armement MSP.

Les formations

Toutes les forces MSP ont besoin d'exercices pour pratiquer leur savoir-faire et leurs techniques. Les formations aux nouvelles techniques données aux forces de sécurité, par exemple sur le contrôle des grèves ou les méthodes d'interrogation, peuvent avoir un impact fondamental sur leur comportement et leur respect (ou non) des normes international des droits humains.

Nombre de gouvernements des pays occidentaux, comme par exemple les Etats-Unis et le Royaume Uni, dirigent des programmes de formation militaire et de police qui ont lieu soit dans les pays fournisseurs ou dans les pays destinataires. Les forces MSP organisent parfois des formations ensemble, et parfois en collaboration avec d'autres forces MSP de plusieurs autres pays. Par exemple, en 2004, le Royaume Uni et le Ghana ont ensemble organisé une formation au *Achiase Jungle Warfare School* au Ghana avec la participation de conseillers de la Cote d'Ivoire et du Nigeria.

Les formations des forces MSP sont de plus en plus organisées par des sociétés privées. Elles peuvent se tenir dans les pays intéressés ou à l'étranger. Observer des formations données aux forces MSP par des agences étrangères peut révéler des informations importantes sur les nouvelles méthodes qu'elles utilisent. Ces formations peuvent expliquer la nature des abus ou violations perpétrées par les unités MSP nouvellement formées.

Mercenaires et compagnies privées

Les compagnies privées sont impliquées dans tous les aspects du ravitaillement en armement MSP aux gouvernements. Par exemple en 1998, le gouvernement de la Guinée Equatoriale avait demandé à une compagnie privée américaine la MPRI⁷ d'évaluer son système de défense et le besoin en officiers des frontières pour protéger ses réserves pétrolières. MPRI⁸ avait besoin d'une autorisation de l'Etat américain qui a rejeté sa requête, sur la base des informations concernant la torture et les abus infligés aux opposants politiques. Après un lobby intense de la part de MPRI, l'Etat américain a octroyé une autorisation en 2000. MPRI se refuse de révéler les termes de son contrat avec la Guinée Equatoriale et si une dimension droits humain y a été inclus.

Certaines compagnies privées gèrent même certains aspects de la structure de sécurité d'un pays tel que les services de douane, le contrôle des frontières, le service pénitencier. Par exemple : un groupe de compagnies sud-africaines et étrangères gèrent un certain nombre de prisons en Afrique du Sud. L'expérience dans d'autres pays a démontré que les services de gestion privée des prisons utilisent souvent un équipement plus varié que celui utilisé par les services de gestion pénitentiaire de l'Etat dans le but de réduire le personnel nécessaire pour contrôler des larges prisons et pour amoindrir les coûts.

⁷ Pour plus d'informations sur les risques associés à la surveillance et à la documentation des droits, référez-vous aux pages 566-69 du manuel UKWELI, relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique.

⁸ Ressources professionnelles militaires incorporées.

En Afrique, un nombre de compagnies et d'individus ont pris part aux conflits, en rassemblant des forces combattantes, en fournissant des armes et des équipements ou en dirigeant ou en contrôlant les forces combattantes. Ces compagnies sont décrites comme compagnies militaires privées. En général, ces compagnies sont payées, au moins en partie, en produits comme les diamants, le pétrole dans le cas de l'Angola et de la Sierra Leone. La République d'Afrique du Sud possède maintenant une loi qui condamne ces activités.

Il y a aussi des individus qui se battent pour de l'argent dans des conflits en pays étrangers en tant que mercenaires. On citera à cet égard les bombardements de la ville de Bouaké dans le nord de la Côte d'Ivoire sont l'œuvre de mercenaires biélorusses.

Deuxième partie

SURVEILLER ET DOCUMENTER L'UTILISATION DE L'ARMEMENT MSP

1. Qu'est ce qu'est la surveillance?⁹

* Surveiller et documenter les droits c'est observer et analyser une situation des droits humains dans un pays ou une région sur le long terme. Dans le cas présent, cette activité inclut l'observation des forces MSP, de tous les types d'unités, de groupes et de bandes armés, ainsi que de l'armement utilisé dans les violations des droits humains. Dans ce fascicule, La surveillance prend également en compte le commerce de l'armement MSP.

* Surveiller et documenter l'armement MSP c'est aussi recueillir, de façon systématique et cohérente, par une variété de sources, des informations qui pourraient être liées à l'utilisation de l'armement MSP, à son commerce et aux violations des droits humains qui en résultent.

* Ces informations, recueillies pendant une période donnée, devraient vous permettre de soumettre des cas précis à une enquête dans un contexte légal et politique donné, mais aussi d'identifier des phénomènes récurrents dans l'usage des armes MSP. En outre, cela devrait vous permettre de développer une connaissance approfondie des forces militaires, de sécurité et de police, de même que des armes qu'elles utilisent pour que vous puissiez identifier un mauvais usage, s'il cela s'avère être le cas.

* L'établissement des faits/investigation consiste à enquêter sur un incident précis ou une allégation de violation des droits humains. Il s'agit de recueillir ou de découvrir une série de faits, y compris des preuves, qui confirment (infirment) que l'incident a eu lieu et de quelle manière. De telle sorte que vous puissiez vérifier les allégations ou les rumeurs.

2. Comment surveiller les activités des forces MSP et l'utilisation des armes MSP ?

Première mesure.

Recueillez des informations de base sur les forces MSP et l'armement qu'elles utilisent. Quelles organisations (agences gouvernementales, compagnies dans un pays et à l'étranger) sont impliquées dans l'approvisionnement des armes MSP ?

Deuxième mesure.

Enquêtez sur les incidents dans lesquels l'armement MSP a été utilisé et sur les cas individuels d'allégations de violation des droits humains et notamment dans les cas suivants :

- a** la violation en elle-même, d'une part ;
- b** l'origine de l'armement, c'est-à-dire son commerce, d'autre part.

Troisième mesure.

Analysez les informations recueillies et identifiez les possibilités de son utilisation dans des activités de campagne.

La surveillance des forces MSP consiste à recueillir des bribes d'informations pour réaliser une image générale. Certaines d'entre elles seront certainement importantes. Aussi est-il crucial d'utiliser une méthode qui vous permet de conserver ces informations d'une manière organisée. Pour ce faire, vous pourrez vous allier à d'autres organisations ; y compris des organisations internationales des droits humains pour maximiser l'utilisation de vos informations.

La surveillance des forces MSP peut avoir plusieurs causes, parmi lesquelles :

- * une violation des droits humains ;
- * l'usage excessif de la force par la police ;
- * l'utilisation ou la réception de nouvelles armes par la police ;
- * l'observation de l'usage de l'armement pendant des manifestations ;

⁹ Les termes employés dans ce fascicule sont identiques à ceux du manuel UKWELI. A cet égard, vous pouvez vous référer au manuel sur la surveillance et la documentation des violations des droits humains en Afrique ; particulièrement à la première partie sur « les principes généraux et les activités ».

* L'analyse des lois nationales et des promesses de votre gouvernement et de leur réalisation.

La surveillance des forces MSP tourne en rond dans un sens car, quel que soit votre point de départ, vous serez toujours emmené à considérer les questions concernant leur usage (bon ou mauvais) leur distribution et les problèmes de légalité qui y sont liés.

3. Première mesure : recueillez des informations sur le contexte

a. Recueillez des informations sur les forces

Vous devez apprendre à connaître les différentes forces opérant dans votre pays ainsi que leur organisation. Cherchez à connaître les noms des unités et à quelles ordres elles répondent ; c'est-à-dire, leur chaîne de commandement et qui les contrôle.

Recueillez des informations sur l'organisation des forces MSP :

* Les différents départements et noms, leurs marques d'identification, les uniformes ou les méthodes particulières qu'ils utilisent (voir note encadrée), les véhicules qu'ils conduisent. Quelles lois les gouvernement et limitent leurs activités ?

* Les forces MSP sont-elles souvent ou toujours impliquées dans des activités répressives, par exemple dans les manifestations ?

* Où sont leurs camps et leurs centres de détention ou les prisons ?

* Il est important de surveiller le recrutement et la sélection du personnel des forces MSP, ainsi que les noms des individus responsables et à la tête de ces forces quand des violations des droits humains sont avérées. Ces informations peuvent ensuite être utilisées pour obliger ces individus à répondre de leurs actes comme dans le cas du génocide de 1994 au Rwanda.

* C'est une bonne pratique, que celle de maintenir une chronologie des événements dans lesquels les forces MSP ont été impliquées comme référence future.

Recueillez des informations sur l'organisation des groupes armés :

* Au-delà des forces gouvernementales, il y a des agents non gouvernementaux tels que les forces d'opposition, les guérilleros, les milices, les bandes, les groupes armés etc. Apprenez à connaître et à identifier leurs caractéristiques, comme par exemple les cicatrices ou les amulettes et autres gris-gris ; les jeunes milices peuvent parfois être reconnues par les bottes, les ceintures ou les chapeaux que leurs membres portent.

Les méthodes :

Les jeunes milices du Zimbabwe sont connues pour avoir appris à fabriquer des fouets avec du fil barbelé, à asphyxier leurs victimes dans l'eau et à les bastonner sur la plante des pieds.

Les véhicules :

Certaines forces de sécurité se déplacent seulement en véhicules qui ne sont pas enregistrés et qui arborent des plaques d'immatriculation étrangères.

Les uniformes :

Le personnel des forces de sécurité sont parfois vêtu de T-shirts des partis de l'opposition ou de faux uniformes pour masquer leur identité. Ce type d'information est vital lorsqu'il s'agit notamment d'établir un lien entre des unités MSP et des abus ou des violations.

b. Recueillez des informations sur l'armement qu'utilisent les forces MSP

* Quelles armes les forces *de sécurité* sont-elles autorisées à utiliser ? Existe-t-il des règlements nationaux ou sont-ce les différentes forces qui décident selon leurs propres besoins ?

* De quel armement disposent *certaines* forces ? Elles portent souvent des armes différentes ; la police peut par exemple porter des pistolets, tandis que d'autres unités armées auront des fusils et d'autres types d'armes. De même, il peut arriver que certaines forces aient recours à d'autres armes que des armes à feu à l'exemple des matraques à électrochocs.

* Des informations utiles peuvent être recueillies en observant simplement les forces MSP.

c. Recueillez les provisions d'armement MSP – le commerce de l'armement MSP

Quelle est la procédure utilisée pour acquérir des armes pour les différentes forces MSP ? Comment est conduit le commerce des équipements MSP ? Identifiez les différentes agences qui sont impliquées. Par exemple :

* **Le gouvernement** – le Ministère de la défense, les agences de procurement de défense, etc. Les agences de ravitaillement d'armes sont-elles gérées par les militaires ou par des compagnies de productions d'armes ?

* **Les forces MSP** – Est-ce que l'armée et la police peuvent, elles-mêmes, acheter des armes ? Réparent-elles ou fabriquent-elles leurs propres armes ? On prendra pour exemple, l'usine de fabrication des munitions de Nakasongola en Ouganda qui fabrique des munitions et répare les armes pour les forces armées.

* **Les compagnies privées** – Elles peuvent être impliquées soit dans votre pays ou, à défaut, depuis l'étranger.

* C'est pourquoi il importe de connaître les noms des compagnies et des individus qui y travaillent.

* A cet égard, il faut savoir que plusieurs compagnies approvisionnent aussi bien les forces MSP que le public à des fins commerciales pour la protection et la sécurité. Aussi est-il souhaitable de faire preuve d'une connaissance détaillée des compagnies, de leurs employés ou des directeurs. Ont-elles des relations avec d'autres compagnies et d'autres pays ? Importent-elles ou exportent-elles leurs produits ? Elles peuvent être des agents ou des fournisseurs de produits d'autres compagnies. De même, il serait judicieux de savoir si les fabricants d'armes publient, eux-mêmes, leurs produits pour la vente.

* On pourrait également se demander si les produits sont fabriqués et distribués au niveau local ou s'ils sont destinés à l'exportation ?

* **Les institutions financières** – le financement des transferts des armes MSP est un domaine important pour un travail de recherche. Ainsi, deux questions peuvent guider votre travail, à savoir : Quelles banques octroient des financements aux compagnies impliquées dans le commerce des armes ? Sont-elles liées aux banques internationales ? Ceci peut indiquer une voie à suivre pour faire pression sur les banques et mettre un terme à leur assistance financière, d'un côté ; offrir une information très utile aux campagnes internationales, de l'autre. C'est ainsi qu'on peut prendre pour exemple le rapport sur l'approvisionnement d'hélicoptères au Ghana en 2004. Celui-ci comportait des détails sur les transactions financières et le prêt de 55 millions de dollars américains octroyé par la banque Barclays afin de financer cet accord par l'intermédiaire d'une compagnie du Royaume Uni.

d. Identifiez les lois internationales, régionales et nationales et les accords que votre gouvernement est déterminé à observer

* Existe-t-il des lois nationales qui réglementent l'armement que doit recevoir une quelconque force MSP ? A titre d'exemple, dans certains pays, seules certaines forces de sécurité ont le droit de recevoir des armes données. A contrario, dans d'autres pays, la population civile a le droit de posséder ses propres armes ; de même qu'il existe davantage de restrictions à cela dans d'autres pays encore.

* Quels codes de comportement, règles, règlements ou lignes directrices régissent les activités des forces de sécurité et l'utilisation de la force et des armes à feu ? Existe-t-il des sanctions pour le personnel MSP qui enfreint ces règles ? Sont-elles appliquées ?

Familiarisez-vous avec les articles appropriés du droit international et du droit humanitaire international qui s'appliquent à l'utilisation des armements MSP.¹⁰

* Votre gouvernement a-t-il, au niveau national, promulgué des traités internationaux, à l'instar desquels : le Protocole sur les enfants soldats ; le Traité sur l'interdiction de l'utilisation des mines ; celui des Nations -Unies sur les standards minimum de traitement

¹⁰ Référez-vous au compagnon d'UKWELI qui porte notamment sur la surveillance et l'observation des violations des droits humains dans un contexte de conflit armé.

des prisonniers, le Code des Nations unies sur le comportement des agents des forces de sécurité ?

* Existe-t-il des règles ou lois nationales stipulant quelles compagnies ou individus sont impliqués dans le commerce des armes MSP ? Il existe peut être un registre des agents impliqués dans le commerce des armes à feu ou d'autres équipements de sécurité.

* Votre pays est-il signataire des accords régionaux et internationaux qui régularisent le commerce des armes, tel que le Moratoire de la CEDEAO ?

L'importation et l'exportation des armes MSP sont très souvent strictement contrôlées (à la fois pour des raisons de sécurité et pour leur valeur financière considérable). En rassemblant les principes de base des lois et réglementations respectives, vous pouvez comparer les informations que vous recueillez sur l'utilisation des armes par rapport à ces lois et règlements.

e. Les sources d'informations

La délicatesse de ce travail veut simplement dire qu'il est parfois difficile de trouver des informations. Toutefois, même dans ce cas, il existe une variété de sources d'information.

Un individu, ou une organisation, fait souvent partie d'un ensemble beaucoup plus grand. L'observation des armes MSP demande donc que les personnes et les organisations se partagent les informations et reconstruisent toute l'image d'ensemble. Par conséquent, vous devrez établir des alliances avec un certain nombre d'individus et d'organisations pour réussir. Il peut s'agir en particulier des ONG des droits humains, des organisations internationales, des départements de gouvernements, des journalistes, des officiers de police, des ouvriers d'usines, etc.

Avant d'initier votre travail de surveillance et de documentation, vous devez développer un plan. Qu'est ce que vous recherchez et quelles questions voulez-vous poser ? Sur quel aspect des MSP désirez-vous enquêter ? Vous ne pourrez pas mener vos enquêtes sur tout le sujet – aussi, dès le départ, vous devez mettre l'accent sur un aspect particulier : il peut y avoir une histoire de violations lors de manifestations publiques, ou peut-être que votre gouvernement a signé un accord international dont vous aimeriez vérifier l'application.

Identifiez les différents domaines d'information dont vous avez besoin. A cet égard, vos questions abordent-elles des préoccupations nationales ou internationales ? Vous devrez alors vérifier les sources d'information nationales et internationales. Si les conditions de sécurité dans votre pays ne vous permettent pas d'établir une base de données et un système de sauvegarde, de collecte, d'enregistrement et de récupération des informations dont vous avez besoin, vous devrez identifier une organisation partenaire qui pourrait établir une base de données sans risques.

Le cadre des idées et questions que vous utiliserez pour vos enquêtes dépendra de ce que vous avez déjà pu relever et du point de départ de vos recherches. C'est ainsi que si vous commencez par les violations des droits humains, vous pourrez ensuite essayer d'identifier l'armement MSP utilisé. Cela peut vous conduire après à la compagnie impliquée dans les transferts des armes et à une transaction qui a déjà eu lieu. Puis, vous pourrez vous référer aux lois qui sont susceptibles de régir ces activités. Pour ce faire, vous devrez poser des questions et documenter à tout moment de sorte que cela vous mène à d'autres actions et activités de campagne probables.

Les sources possibles d'informations comprennent :

i) Les sources officielles

* Certains gouvernements établissent des rapports sur leurs transactions MSP et sur l'exportation des armes. C'est le cas, par exemple, de l'Afrique du Sud.¹¹

* Certains fournissent des informations sur les contrats d'équipement de leurs forces MSP – on pense en particulier à Armscor, la compagnie préposée au ravitaillement du

¹¹ Adresse Internet : www.mil.za/SecretaryforDefence/Frame/Frame.htm.

gouvernement Sud-africain qui publie un « bulletin d'achat ». Dans celui-ci, elle révèle l'identité de ses clients ; y compris leurs noms et une description de l'armement ¹²

* Les ministres du gouvernement ou les comités parlementaires, de même que les parlementaires peuvent parfois présenter des rapports et autres investigations sur les forces MSP ou le commerce des armes MSP. Les parlementaires peuvent poser des questions sur des thèmes se rapportant aux MSP. C'est ainsi que, en 2003, une déclaration du Ministre de la défense de la République du Ghana donnait des détails sur le commerce d'hélicoptères russes réalisé par l'intermédiaire d'une compagnie anglaise.

* Certains gouvernements établissent des rapports réguliers sur leurs services de police et pénitentiaires ; d'autres peuvent le faire sous la pression à la suite d'un incident. C'est ainsi que les gouvernements peuvent publier des rapports officiels sur les agents non gouvernementaux, les milices, etc.

* Les registres sur les vendeurs d'armes à feu, sur les compagnies d'importation et d'exportation ou les compagnies de sécurité autorisées.

ii) *Les médias : les journaux, la radio, la télévision, l'Internet*

* Il existe d'excellents journaux en Afrique qui font des rapports sur les activités MSP. C'est notamment le cas du *East African* (au Kenya) ou du *Zimbabwe Independent*.¹³

* En ce qui les concerne, les chaînes de télévision sont le plus souvent contrôlées par l'Etat. Par contre, les chaînes de radio peuvent être radicales et indépendantes.

* Essayez d'identifier des journalistes intéressés à ces thèmes et contactez-les pour obtenir de plus amples informations. Vous pouvez vous entraider et établir des relations de travail sur le long terme.

* Vérifiez des informations précédentes pour constituer un répertoire dans le temps ou identifier des phénomènes récurrents d'utilisation, d'incidents, de mauvaise utilisation et d'histoires sur des armes précises.

* Plusieurs médias internationaux, parmi lesquels ceux qui sont disponibles sur les sites Internet, présentent des rapports sur la mauvaise utilisation des armes MSP. C'est le cas de la BBC, de l'Agence France Presse, AFP, et de Reuters.

iii) *Informations sur les compagnies*

* Dans certains pays, un registre des compagnies est mis à la disposition du public : c'est le cas de l'île Maurice, du Nigeria, de l'Afrique du Sud et de la Zambie.

* Les rapports annuels ou financiers des compagnies peuvent être une source utile d'information.

* Référez-vous aux annonces ou aux répertoires sur les transactions pour obtenir des informations détaillées sur ce que ces compagnies produisent.

* Les compagnies exhibent souvent leurs produits dans des foires commerciales qui peuvent être des événements spécialisés sur la sécurité ou des événements militaires. L'accès peut être restreint au personnel militaire ou au personnel de la compagnie. Cependant, les journalistes et la presse peuvent y accéder et les compagnies peuvent parfois avoir un jour réservé au public. Se procurer un programme de l'exhibition peut fournir des informations utiles sur qui présente ses produits, l'origine ou les visiteurs étrangers qui y participent. Se procurer des catalogues est encore plus utile. Par exemple, l'Afrique du Sud organise des exhibitions sur l'aérospatiale et la défense tous les deux ans, tandis que la compagnie de sécurité Securex le fait chaque année.

iv) *Les revues sur les forces MSP*

* Les journaux des forces de police et de l'armée recèleront souvent des informations importantes sur les forces de sécurité, leur armement et les noms des responsables. Il en est ainsi des périodiques de l'armée nigériane, *New Soja*, et de l'armée Sud Africaine, *SA Soldier*.

¹² Adresse Internet : www.armcor.gov.za.

¹³ Vous pourrez trouver d'autres journaux africains sur l'Adresse Internet suivant : www.kidon.com/media-link/africa.shtml.

v) *Les revues spécialisées*

* Il existe une grande variété de publications qui ciblent le militaire ou la défense – c'est le cas du *African Security Review* (*Revue africaine sur la sécurité*) – Institute of Security Studies South Africa (Institut des études sur la sécurité d'Afrique du Sud), *African Armed Forces Journal* (le journal des forces armées africaines). Ils ne sont pas largement disponibles dans les librairies universitaires - en particulier ceux qui comportent des études sur les départements de la défense.

Certains journaux internationaux sont accessibles sur le site internet. (Référez-vous à la liste dans la quatrième partie au chapitre 2.

vi) *Les sources électroniques : sites Internet ou courriers électroniques*

* Il s'agit potentiellement d'un moyen très utile de collecter des informations ou de contacter d'autres organisations qui pourraient aider.

* C'est aussi un moyen de vous familiariser avec certaines armes MSP parce que les compagnies dans le monde lancent leurs annonces sur les sites avec plusieurs images et descriptions disponibles.

vii) *Les contacts directs avec les forces MSP, les gouvernements et les compagnies*

* Poser des questions directes est une méthode simple mais très dynamique de collecter des informations en considérant les risques de sécurité associés. Ainsi, un chercheur en MSP au Nigeria a obtenu des informations très utiles du fabricant d'armes Dicon en rédigeant une série de questions très courtoises mais détaillées sur leurs activités.

* Établissez, si possible, un dialogue continu avec une compagnie ou un département du gouvernement.

* N'écrivez pas de manière agressive et essayez de rencontrer les autorités concernées.

* Les ONG sont souvent utilisées comme sources d'informations par les gouvernements. Rappelez-vous que vous offrez un service et que vous essayez aussi de recueillir des informations de ces derniers.

* Les forces de police peuvent relever les détails, les types et les numéros d'enregistrement des armes qu'elles ont découvertes ou confisquées et pourraient décider de partager ces informations avec vous.

viii) *Les employés des compagnies ou des forces MSP*

* Si vous réussissez à trouver un agent qui est prêt à parler, une source interne à une organisation, il vous donnera d'excellentes informations que vous ne pourrez recueillir nulle part ailleurs. Des employés à la retraite ou démis de leurs fonctions ou encore ceux qui en veulent à l'organisation ou à la compagnie sont une bonne source d'information. Dès qu'un employé a quitté une compagnie, il est plus disposé à parler aux ONG.

ix) *Les personnes qui habitent à proximité des usines ou des établissements militaires*

* Les personnes qui vivent dans la région peuvent avoir une bonne connaissance des forces MSP, des activités d'une compagnie et de l'armement utilisé. Elles peuvent observer des ravitaillements au sortir de l'usine et avoir des plaintes contre l'établissement ; ce qui leur permet de vous donner des informations utiles.

x) *Autres organisations non gouvernementales (ONG)*

* Ces organisations peuvent avoir accès aux sources que vous n'avez pas au niveau local ou au niveau international ; de même, elles peuvent écrire aux compagnies et aux gouvernements en votre nom. Plusieurs d'entre elles publient des rapports détaillés et les ONG internationales peuvent avoir des informations qui ne sont pas disponibles dans votre pays.

xi) *Les académiciens et les universités*

* Plusieurs universités ont des départements qui effectuent des études sur la défense et la paix où une recherche en sujets relatifs aux forces MSP peut être effectuée. Les académiciens peuvent souvent avoir un accès plus facile aux informations sur les compagnies et des forces MSP parce qu'ils sont perçus comme neutres. Etablir des liens avec ces chercheurs peut vous offrir plus d'ouvertures.

xii) Les ports et aéroports

* Le transfert des armes MSP vers une région ou un autre pays se fait par port maritime, par aéroport ou en traversant les frontières terrestres.

* Surveiller les mouvements de avions et des bateaux peut vous fournir d'importantes informations. Cela doit être fait discrètement ; peut-être en établissant des liens avec des agents légitimes ou des employés de la compagnie.

* Relevez les numéros d'enregistrement des avions-cargos et les numéros ou les noms des bateaux (la meilleure manière de le faire est d'être dans un autre avion prêt à décoller). Il est probable que certaines livraisons ne sont effectuées que de nuit et sont prises en charge par des camions militaires sans numéros d'immatriculation. Ça été le cas, en 2001, d'un nombre d'incidents suspicieux liés au contenu d'un cargo issu du déchargement à Buchanan au Liberia de trois bateaux enregistrés au Panama, à Belize et en Norvège. Leurs activités au Liberia étaient caractérisées par un haut niveau de sécurité, des déchargements dans la nuit et des intimidations aux personnes curieuses au niveau local ; ce qui a provoqué la suspicion de risques de sanctions.

* Tous les aéroports ont des détails de vols et de leur contenu. Même s'il est difficile d'obtenir ces « registres de cargos », les programmes habituels des vols d'avion offrent une source excellente d'information. C'est ainsi que les chercheurs en MSP ont découvert une contradiction entre les informations sur les plans d'arrivée des vols à l'aéroport Robertsfield du Liberia et les plans de départ de ces vols au départ en Europe. Cela a conduit à la découverte des vols délivrant des armes que le gouvernement ne pouvait pas réfuter.

xiii) Les informations informelles

* Il y a toujours un réseau informel d'information, de ragots ou de rumeurs autour des événements, des compagnies ou de leurs installations. Même si elles n'offrent pas de preuves irréfutables, elles peuvent être utiles comme indices sur où chercher et posez des questions. Il peut y avoir des personnes qui sont en colère contre ou ont un grief contre. Soyez créatif dans votre recherche de personnes susceptibles de posséder les informations.

Exemple : un agent qui vend des armes au *Movement for a democratic Liberia* (Mouvement pour un Liberia Démocratique) n'avait pas payé sa note d'hôtel. Le directeur de l'hôtel voulait montrer la facture d'hôtel aux chercheurs en MSP et cette facture prouvait que le gouvernement ivoirien couvrait les dépenses de l'agent. Dans un autre cas, l'ancienne amie contrariée d'un agent vendeur d'armes voulait parler aux défenseurs des droits humains et leur fournir des informations qui aideraient à retrouver l'agent.

xiv) Les informations découvertes ou pillées

* Pendant les périodes de grève, de crise ou de conflit intense, les immeubles, les offices, les entrepôts ou les usines sont pillés. Cela peut être une importante source d'informations que les chercheurs doivent connaître. Par exemple : des bureaux ont été pillés dans le port de Buchanan au Liberia. On retrouvait les documents plus tard au marché local ou les feuilles servaient d'enveloppe pour les végétaux. Ces documents étaient des registres de livraison des armes contenant des informations précises sur quelles armes étaient délivrées et les noms des fournisseurs. En Sierra Leone, la maison de Fodé Sankho, le leader des forces du RUF, avait été pillée et d'autres registres de livraison ont été découverts.

xv) Les efforts de désarmement et l'armement confisqué

* La collecte des armes ou la destruction des programmes d'armement qui a lieu dans le cadre des efforts de désarmement, aussi bien après les conflits qu'en période de paix, peut

être une source utile d'informations. Un grand nombre d'armes et de munitions sont souvent retournées. Ces armes peuvent avoir des numéros d'enregistrement et des marques qui donnent des indices sur les voies utilisées pour leur acheminement et leur livraison. Vous devrez contacter les organisations qui gèrent ces programmes tels que les Nations Unies ou la Police.

Exemple : Quand les combattants se sont rendus dans les camps de démobilisation en Sierra Leone pour retourner leurs armes, les autorités ont relevé leurs numéros de série. Les armes provenaient d'un fabricant serbe qui les avait envoyées avec des faux « certificats de livraison ».

Dans certains cas, les ONG ont collaboré avec la police et l'armée pour obtenir les numéros d'enregistrement et la marque des armes confisquées qui ont été utilisées dans des meurtres et d'autres crimes. Ils ont pu identifier le pays d'origine de certaines de ces armes et le fabricant dans d'autres cas. Ils ont ensuite demandé aux gouvernements et aux compagnies d'expliquer comment ces armes se sont retrouvées dans les mains des criminels.

4. Deuxième mesure : Surveiller et documenter l'utilisation des armes MSP

a. Où sont utilisées les armes MSP ? Où devez-vous surveiller ?

Il est important de surveiller toute utilisation des armes MSP – et non simplement celles qui sont liées aux violations des droits humains – parce que vous pourrez constituer des informations de base sur les forces MSP et sur d'autres groupes armés.

Différents types d'armes sont utilisés à différents endroits et certaines de ces armes ont une propension à conduire à des violations des droits humains. Une des raisons pour lesquelles les forces de sécurité utilisent les armes est que ces dernières établissent l'ordre avec un nombre limité de personnel.

* **Dans la rue** – les manifestations, les grèves, les marches et les arrestations peuvent demander l'utilisation d'armes MSP et sont potentiellement une source de violation.

* **Après arrestation et pendant le transport au commissariat de police ou au centre de détention** – des méthodes d'immobilisation sont souvent utilisées (menottes, etc.) et la bastonnade ou la violence physique ne sont pas des exceptions.

* **Interrogation à la police ou au centre de détention** – il s'agit d'un endroit où la torture a très probablement lieu – l'usage de chaînes, d'équipements d'immobilisation et d'électrochoc est commun.

* **Les prisons** – un usage étendu des armes MSP pour contrôler les prisonniers et imposer l'ordre.

* **Aux postes de frontière** – les frontières terrestres, maritimes ou aériennes sont contrôlées avec une utilisation croissante des équipements MSP tels que les appareils de surveillance et d'identification.

* **Les crimes** – les criminels et les bandes utilisent une variété d'armes MSP. Collaborer avec la police sur les thèmes de criminalité domestique peut s'avérer utile.

* **Sur un terrain d'affrontements** – Dans des conflits armés, l'utilisation de toute sorte d'arme MSP peut mener aux violations des droits humains. Vous pourrez trouver des informations utiles sur les aéroports, les champs de bataille quand celles-ci ont pris fin, autour des casernes et des camps d'unités de combat, dans et aux alentours des camps de réfugiés, etc.

b. Préparez-vous pour l'enquête : Que devez-vous faire au préalable ?

Trouver des preuves sur l'utilisation des armes MSP peut se faire de manière accidentelle quand vous enquêtez sur un incident de violation des droits humains. Quand cela est avéré, les preuves vous aideront à vérifier si la violation a eu lieu, comment elle s'est manifestée et qui était impliqué.

Vous pouvez aussi décider d'enquêter immédiatement sur l'utilisation ou le mauvais usage des armes MSP. Dans ce cas, vous devez minutieusement préparer votre enquête. Rappelez-vous de toujours évaluer les risques de sécurité liés au voyage dans la région, dans un premier temps. Le manuel *UKWELI* donne une liste exhaustive de ce que vous devez faire pour les préparations.¹⁴ La liste de suggestions ci-après doit être considérée dans ce contexte.

- * Etablissez ce que vous savez déjà et avez identifié, ce que vous devez rechercher et quelles preuves tangibles vous recherchez.
- * Mission d'enquête sur le terrain – identifiez l'endroit que vous aimeriez visiter :
 - * Le lieu de l'incident, la rue, la prison etc. Faites une liste de ce que vous savez au préalable sur ces lieux.
 - * Tout autre endroit, comme les hôpitaux pour interviewer les victimes ou les blessés pour savoir quelles armes ont été utilisées et pour établir le lien entre les blessures et l'usage d'armes précises.
 - * De quoi avez-vous besoin pour relever les témoignages – un appareil photographique, un appareil enregistreur, un relevé de notes, des cartes ?
 - * Préparez des stratégies de sortie. Ayez un plan de sortie si la violence éclate. Quelles sont vos options au cas où votre sécurité physique serait menacée ou si vous étiez arrêté ? Qui sait où vous êtes ?
 - * Voyagez-vous seul ou en groupe ? Voyager en groupe consolide souvent ce que vous pouvez réaliser et votre sécurité. Essayez d'établir un équilibre entre personnes expérimentées, hommes et femmes dans le groupe. Habillez-vous de manière appropriée et neutre pour fusionner et apparaître impartial.

De même, quand vous interviewez des témoins et des victimes, vous devrez vous référer au manuel *UKWELI* sur la surveillance et la documentation des droits humains en Afrique, dans lequel vous trouverez un ensemble exhaustif de suggestions utiles pour interviews (pages 73-83).

c. Niveau de preuves¹⁵

Les informations que vous collectez doivent être précises et rigoureuses. Vous devez être impartial dans votre approche pour faire face à toute vérification. Utilisez des sources crédibles et vérifiables qui pourraient être vérifiées plus tard, si nécessaire. Assurez-vous que les méthodes que vous utilisez sont appropriées et ethniques.

Les documents originaux sont vitaux pour servir de preuves aux journalistes et aux tribunaux. Une bonne pratique consiste à avoir deux sources indépendantes et vérifiables ou des témoins pour corroborer vos informations.

Cependant, il n'est pas toujours possible de prendre une décision sur la véracité ou sur l'exactitude des informations. Avez-vous confiance en votre source et pouvez-vous utiliser cette information ? Faites attention aux déclarations frauduleuses et aux personnes qui essaient simplement de satisfaire à votre demande dans tous les cas.

Sachez que les gouvernements et les compagnies nieront systématiquement leurs mauvaises actions.

- * Soyez persévérant et tenace.
- * Répétez vos questions si elles sont suivies par des réponses négatives ou par des démentis.
- * Collectez plus d'informations et posez davantage de questions. Quelqu'un parlera éventuellement.

¹⁴ *UKWELI: Manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique*. Voir chapitre sur « l'Etablissement des faits » pages 11 – 14.

¹⁵ *UKWELI: Manuel relatif à la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique*. Voir Deuxième partie sur les principes de recherche des violations des droits humains ; en particulier le chapitre sur l'exactitude, pages 34-37.

[Box]

Les niveaux de preuve pour la surveillance et la documentation de l'armement MSP doivent être nécessairement très élevés, sinon les compagnies pourraient vous poursuivre en justice ; ce qui pourrait coûter une fortune à votre organisation et à vous-même.

[End of Box]

5. Troisième mesure : analysez l'information

L'analyse des informations que vous avez recueillies est un processus issu de questions détaillées, de la manière dont vous testez vos idées et présomptions par rapport à des faits qui sont avérés, puis de l'usage que vous comptez faire de ces informations. Les autres fascicules complémentaires d'*UKWELI* contiennent des informations utiles sur comment analyser des informations en général et sur l'analyse des différents types d'informations sur les violations des droits humains.

Vous pourrez effectuer une sélection des questions ci-après pour guider votre évaluation, selon le cas précis qui est le sujet de votre enquête :

a. Preuve qu'une violation ou qu'un transfert d'armes a eu lieu

- * Une violation a-t-elle eu lieu ? Quel type de violation ? Pour décider de cela vous devrez vous référer aux autres fascicules complémentaires d'*UKWELI*.
- * S'il n'y a pas eu de violation, existe-t-il des preuves de transfert (importation/exportations) d'armes ?
- * Les principes sur l'utilisation des armes MSP ont-ils été violés ?
- * Quelles lois ont été violées par les forces MSP ? Si oui, quelle loi nationale ou internationale ?

b. Identification de l'armement utilisé¹⁶

- * Quelles armes MSP ont été utilisées lors de l'incident ou de la violation ?
- * Comment identifier l'armement MSP ?
- * Quel lien existe entre l'armement MSP et une compagnie précise et quel transfert a eu lieu et quelles nouvelles informations avez-vous sur la compagnie ou l'agent médiateur ?

c. Information complète

- * Avez-vous une image complète de l'incident ? Avez-vous besoin de plus d'informations ?
- * Quelles lacunes dans vos informations ou dans les nouvelles options de votre enquête ?
- * S'agit-il simplement d'un fait au niveau local, national, régional ou international ?
- * Si les règles de sécurité dans votre pays vous permettent d'établir votre base de données, vérifiez si les nouvelles informations sont complémentaires à celles qui sont déjà classées.¹⁷
- * Pouvez-vous utiliser ces informations ? Avez-vous besoin de vous appuyer sur d'autres sources ? lesquelles ?
- * Au cas où vous ne pouvez pas utiliser ces informations, est-ce que quelqu'un d'autre pourrait les utiliser ? Comme par exemple des journalistes, des avocats, le personnel médical, d'autres ONG ou des organisations internationales ?

d. Responsabilité des forces MSP

- * Savez-vous précisément quelles forces MSP sont impliquées ?
- * Quelles preuves avez-vous de leur implication ?
- * Qui en est responsable et qui répond de ces faits ?

¹⁶ Référez vous au chapitre 2, sixième partie, pour l'identification des armes MSP.

¹⁷ Pour plus d'informations sur comment établir une base de données et sur l'utilisation sur le long terme des informations issues de la documentation des droits humains, voir *UKWELI, Manuel sur la surveillance et la documentation des droits humains en Afrique*, de la page 22 à la page 25.

e. Fiabilité des sources

- * Est-ce que ces informations sont fiables ? Sont-elles vérifiables ? Avez-vous besoin d'autres sources et de confirmation ?
- * Est-ce que les témoignages des victimes et des témoins sont crédibles et fiables ?¹⁸

f. Consistance des phénomènes récurrents

- * Est-ce que l'incident confirme un phénomène récurrent de comportement des forces MSP ou s'agit-il d'une forme nouvelle ou d'une nouvelle méthode d'utilisation des armes MSP ?
- * Est-ce que les phénomènes récurrents de comportement suggèrent que les forces MSP ont reçu une formation pour l'utilisation de cet armement d'une certaine manière ou ignorent-elles certaines lois ou règles qu'elles devraient obéir ?

g. Consistance avec les obligations du gouvernement

Il s'agit de la phase dans laquelle vous comparez les informations collectées aux lois et principes que votre gouvernement devrait avoir ou respecter (référez-vous au chapitre 3 de la Deuxième partie).

- * Est-ce que les informations démontrent que les forces MSP ou les compagnies productrices des armes respectent les lois nationales ?
- * Est-ce que les informations démontrent que les forces MSP respectent les engagements pris par votre gouvernement au niveau international, comme par exemple les principes des Nations Unies concernant les règles minimums sur le traitement des prisonniers, le Code des Nations Unies sur le comportement des agents responsables de l'application des lois, le Protocole sur les enfants soldats, etc.
- * Est-ce que les informations démontrent que les sociétés productrices d'armes et les agents médiateurs respectent les traités internationaux signés par votre gouvernement, tels que le Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères ou d'autres accord régionaux ?
- * Est-ce que le fait que les lois en vigueur ou les traités soient ignorés ou bafoués peut constituer la base pour une campagne ?
- * Existe-t-il des faiblesses dans les lois en vigueur qui permettent le transfert d'armes ? Si oui peuvent-elles constituer la base d'une campagne ?
- * S'il n'existe aucune loi ni règlement régissant ces activités, pouvez-vous utiliser les informations collectées pour faire campagne pour l'établissement d'une loi qui éviterait l'organisation de ces activités ?

h. Urgence

- * Est-ce que les informations doivent être utilisées immédiatement (dans le but de prévenir des violations ou transfert dans le futur) ou pouvez-vous garder ces informations ?
- * Si vous ne devez pas les utiliser immédiatement, pouvez-vous les classer et les publier à une date ultérieure qui serait plus effective pour votre campagne ?

6. Comment identifier l'armement MSP ?**Pourquoi l'identification est importante ?**

Identifier les armes utilisées par les forces de sécurité peut permettre de :

- * produire des rapports de violations des droits humains qui sont plus exacts. Les preuves tirées des activités MSP peuvent démontrer qu'une violation des droits humains ou un abus a eu lieu et l'identification peut contribuer à traduire les auteurs des violations des droits humains en justice.
- * fournir des informations vitales aux médecins qui traitent les victimes blessées par des gaz lacrymogènes par exemple.

¹⁸ Veuillez vous référer au manuel UKWELI : *Manuel relatif sur la surveillance et à la documentation des violations des droits humains en Afrique*, de la page 34 à la page 37 et de la page 73 à la page 83.

- * reconnaître de nouvelles armes utilisées par les forces de sécurité. Si elles sont nouvelles, elles peuvent avoir été importées récemment et il peut être plus facile de remonter à l'origine, elles peuvent aussi être une petite partie d'une aide plus consistante qui inclut les formations qui peuvent aussi faire l'objet de vos enquêtes.
- * retracer les voies utilisées pour ces transferts.
- * mener des actions contre les gouvernements et les compagnies afin de mettre un terme aux transferts futurs.

Il est possible d'identifier un armement ou une partie d'un équipement puis de remonter au fabricant si vous avez la bonne information. L'accent doit être mis sur la précision et les détails. Les informations collectées sur le terrain ou rapportées par les journaux sont souvent incomplètes et manquent de détails importants pour permettre une identification complète.

L'identification peut transformer un fait non rapporté et qui a un grand impact. Elle peut affecter la politique d'un gouvernement, conduire aux responsables qui fournissent ces armes et qui répondront de leurs actes.

Le niveau de détails

Des systèmes différents d'identification sont utilisés pour les petites armes et les armes légères. La plupart de ces systèmes ont le nom d'une compagnie ou un symbole du fabricant et l'année de fabrication. Certains peuvent comporter des marques précises d'identification détaillée et un numéro de série. Toutes ces informations sont utiles pour une identification précise d'une arme.¹⁹

Il existe plusieurs niveaux d'identification parmi lesquels :

- * une description générale comme par exemple un fusil ;
- * le nom d'une arme comme le fusil mitrailleur AK – 47 ;
- * l'obtention de suffisamment de détails sur la marque et les numéros d'identification qui lient l'article au fabricant à l'instar du fusil mitrailleur AK-47 de marque « Norinco, fabriqué en Chine 97-3456-AN-52764 ».

La plupart des armes peuvent être identifiées sur la base de leur :

- * configuration ;
- * dimension ;
- * marque ;
- * couleur ;
- * numéro d'identité, même si ceux-ci peuvent être altérés avant leur commercialisation illégale.

La meilleure information est issue d'une observation directe des armes, avec la possibilité de les mesurer, d'en faire un dessin ou de prendre des photographies détaillées. Si vous photographiez un objet de petite dimension, mettez-le à côté d'un autre article dont les mesures sont facilement identifiables (une chaussure, un stylo ou un téléphone portable) pour donner une idée réelle de sa grandeur.

**Avis : Sachez que qu'il est parfois dangereux de manipuler certains types d'armes !
Reférez-vous au chapitre 7 de la deuxième partie sur l'évaluation des risques avant de commencer un travail d'identification.**

Les petites armes et les armes légères sont robustes et peuvent être opérationnelles pendant plusieurs années ; tout comme les véhicules et les armes lourdes. Il est important de savoir si une arme apparaît « vieille » ou « neuve ». Les vieilles armes sont souvent commercialisées et peuvent

¹⁹ Un document de référence très utile qui permet l'identification est la revue annuelle intitulée : *Jane's Infantry Weapons* dont vous pourrez trouver des chapitres sur le site Internet à l'adresse suivante : Adresse Internet : <http://jw.janes.com>.

traverser plusieurs zones de conflits pendant de nombreuses années. Les nouvelles armes, ou celles sujettes à un transfert récent, peuvent être facilement identifiées. Les munitions ne durent pas autant et de grandes quantités sont utilisées durant un conflit. Elles sont probablement plus nouvelles que les armes et sont facilement identifiables.

Dans les conflits au Liberia et en Côte d'Ivoire de 2001 à 2003, par exemple, les armes utilisées étaient vieilles, mais les munitions étaient neuves et régulièrement fournies par les agents trafiquant d'armes. L'identification des codes et numéros de certaines munitions fournissaient des preuves essentielles pour exposer le chemin suivi par les trafiquants et permettre d'en identifier les responsables.

Quand vous trouvez une arme, vous devez observer les caractères d'identification suivants :

- * Le nom du fabricant, la marque déposée ou le symbole.
- * Les codes ou symboles sur les véhicules.
- * Les codes à la base de la douille.
- * La cartouche ; elle peut offrir une preuve importante pour un expert en médecine légale en établissant le lien entre la cartouche et l'arme dont elle provient.
- * Les boîtes de munitions utilisées qui peuvent receler des numéros de série et des informations sur le fabricant.
- * Dans des circonstances très rares où les bureaux ont été détruits et saccagés, les documents de travail associés au commerce des armes, et particulièrement aux transporteurs et trafiquants d'armes peuvent être découverts.

Descriptions techniques

Les descriptions techniques suivantes devraient vous permettre de vous familiariser aux informations nécessaires pour identifier un armement. Vous pourrez ainsi correctement décrire ces armes dans un rapport des droits humains.

A. Types d'armes de sécurité

a. Equipement pour contrôle de la foule et des grèves :

- * **Matraques/gourdins** – aux mains de la police ou du personnel des forces de sécurité. Peuvent être rigides, manipulés de travers, flexibles. Les matériaux utilisés sont : le bois, le bambou, le caoutchouc, le métal ou le plastique. Largement mal utilisés pour infliger la douleur, des punitions par bastonnades ou dans les cas de torture.
- * **Sjamboks (fouets)** – utilisé au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Traditionnellement fait de peau d'animal, ressemble à une longue cravache. Peut infliger des lacerations profondes de la peau et causer la mort.
- * **Machettes ou pangas** – souvent utilisés dans des conflits violents. Au Rwanda, ils portaient les marques d'une compagnie du Royaume Uni.
- * **Equipements de protection** – boucliers, armures et casques. Cela permet aux forces de sécurité de faire face aux attaques mais les emmène à être plus agressives à l'encontre des individus et des foules.
- * **Produits chimiques irritants** – aussi connus sous le nom de gaz lacrymogène ou gaz irritant. Conçus pour maintenir la foule à distance, pour disperser et dissuader un agresseur. Cependant ces armes sont souvent utilisées pour infliger une punition ou la torture. Elles provoquent des larmes aux yeux qui sont maintenus fermés, la toux, l'étouffement et des vomissements. Les produits chimiques irritants sont souvent sous forme de nuage de fumée blanche ou de poudre, mais peuvent aussi être émis en jet d'eau d'une voiture et ne pas être visibles jusqu'au moment où les victimes commencent à tousser ou à étouffer. L'utilisation des produits chimiques irritants est évidente car les forces de sécurité porteront des masques. Leur utilisation en espace restreint peut provoquer la mort.

Les produits chimiques irritants peuvent être délivrés à main levée par pulvérisation (cannette de pulvérisation), bouteille de pulvérisation, lance-grenade manuel ou d'un véhicule. Les types d'agents chimiques les plus communs sont les boîtes de gaz lacrymogène autrement connus sous le nom de gaz CS ou vaporisateur irritant.

(Remarque – L'utilisation d'un quelconque agent chimique par les forces de sécurité est tout à fait possible. Des rapports suggèrent que des produits tels que des décolorants, des produits de nettoyage ou de l'acide ont été utilisés. Même s'il s'agit d'un seul usage et souvent limité. Les produits chimiques ci-dessus annoncés sont produits à une échelle industrielle et largement utilisés.)

* **Munitions utilisées dans les grèves** – conçues pour disperser les individus ou les foules en infligeant la douleur. Elles sont souvent qualifiées d'armes moins meurtrières. Elles peuvent regorger un nombre de particules en plastique, en caoutchouc ou en bois. Les nouveaux types contiennent des sacs de tissu ou des « chaussettes » remplies de décharges de plomb. Elles peuvent aussi contenir des produits chimiques irritants, ou des grenades qui produisent une lumière aveuglante ou un son assourdissant démobilisant. Elles sont de différentes tailles : pistolets (de calibre 12), entre 37 et 38 millimètres ou 40 millimètres. Elles proviennent d'un fusil spécial utilisé pendant les grèves ou d'un lance-grenade. Ce genre de munitions a occasionné plusieurs décès dans le monde ; particulièrement quand les parties les plus vulnérables du corps humain, telles que la tête, le cou ou la poitrine, sont touchées.

* **Les appareils de lancement** – les munitions utilisées pour résorber les grèves peuvent être lancées à la main, d'un fusil lance-grenades, d'un véhicule adapté ou d'un hélicoptère.

* **Les armes** – les pistolets, les fusils et les lance-grenades sont particulièrement utilisés pour contrôler les grèves.

* **Les uniformes** – un élément important d'identification pour les défenseurs des droits humains. La première question posée à la suite d'une violation est souvent de savoir quel uniforme portaient les auteurs. Même si l'on n'est pas certain à cent pour cent de l'identification, il est important de relever la couleur, le modèle de la casquette ou du chapeau etc.

[Box]

Il est souvent très difficile d'identifier les unités. Les milices, par exemple, ne portent pas d'uniforme et l'usage de vêtements particulier peut aussi bien tromper. Par exemple, on savait que les supporters de Mugabe portaient parfois des maillots du Mouvement Démocratique pour le Changement, le MDC.

[End box]

b. Les véhicules – Plusieurs types de véhicules sont utilisés par les forces MSP. Des simples véhicules de transport, aux véhicules plus spécialisés.

* **Les véhicules pour le contrôle de la foule** – sont souvent légèrement armés et utilisés pour protéger la police lors des manifestations pour contrôler la foule. Ils peuvent transporter le personnel chargé de la sécurité sur la scène ou transporter les manifestants loin de la scène. Ils sont souvent équipés de ports d'armes, et de lance grenades pour gaz lacrymogènes. Ils peuvent avoir des vidéo caméras, des ampoules, des haut-parleurs ou des jets d'eau.

* **Les canons à jet d'eau** – Un véhicule plus spécialisé. Il s'agit souvent d'un grand camion ayant un ou deux jets d'eau (arrosiers) sur le capot. Ils peuvent donner des coups de jets d'eau ou des jets continus ou encore mélanger des produits chimiques irritants à l'eau. Les jets d'eau sont susceptibles de terrasser des personnes.

* **Les véhicules blindés** – des véhicules plus larges et lourdement armés qui se déplacent avec des roues ou des chenilles. Ce type de véhicule porte souvent des fusils mitrailleurs sur leur capot.

* **Les hélicoptères** et a un degré inférieur **les avions** – ils jouent un rôle important dans les activités des forces MSP. Les hélicoptères sont de plus en plus impliqués dans les

violations des droits humains, comme par exemple dans le cas du Togo où ils ont été utilisés pour jeter des corps dans la mer.

c. L'équipement de surveillance et de communication – comprend une variété d'équipements pour surveiller la population ou pour cibler des individus précis et pour collecter des informations sur leurs mouvements et leurs contacts. La surveillance peut être effectuée par le personnel des forces de sécurité, mais elle se fait de plus en plus grâce à du matériel sophistiqué. Les victimes peuvent être conscientes d'être filées ou surveillées, ou peuvent se voir présenter une liste de numéros de téléphone appelés ou de leurs photographies à certains endroits.

***Système national d'identification** – inclus les passeports et les cartes d'identité (qui comprend des informations « biométriques » telles que les photographies ou les empreintes digitales). Les cartes d'électeurs ont aussi été utilisées pour identifier les serments d'allégeances des électeurs. Les données électroniques peuvent être collectées des bases de données sur ordinateurs connectés pour constituer un système national d'information. Voir l'exemple du Nigeria à la page 13 [à vérifier dans la version finale].

* **Surveillance et écoute des appels téléphoniques** – Les forces de sécurité peuvent écouter et enregistrer les conversations privées. Les nouveaux systèmes d'échange téléphonique et les téléphones mobiles ont tous cette capacité introduite. Les victimes peuvent se voir présenter une liste de leurs appels téléphoniques ou peuvent être informées que les forces de sécurité connaissent ceux avec qui ils sont en contact.

***Surveillance des sites Internet et des courriers électroniques** – Les gouvernements peuvent surveiller les sites internationaux de communication par Internet ou limiter l'accès à certains nombre de sites tels que les sites pro-démocratiques ou les sites des droits humains. Ceux qui utilisent ces sites peuvent recevoir une information sur leur écran que de telles activités ont lieu, ou que certains sites ne leur sont pas disponibles. Les gouvernements justifient souvent cette limitation d'accès pour arrêter les crimes ou l'accès aux sites immoraux. Référez-vous à l'exemple des Maldives à la page 13 [voir la version finale].

* **Équipement de communication** – comme des systèmes radiophoniques assurés. Ce genre de système peut considérablement accroître l'efficacité et les opérations des forces MSP, permettant ainsi au contrôle centralisé et/ou au contrôle gouvernemental d'être plus efficace. L'exemple ci-après illustre le potentiel d'un tel système : Au Zimbabwe, la police surveillait une manifestation de manière pacifique et inactive, simplement en observant la foule. Les défenseurs des droits humains écoutèrent un ordre sur les radios de la police qui soudainement lança une attaque sur la foule pacifique.

* **Système de télévision à circuit fermé (CCTV)** - des vidéo-caméras fixées aux édifices et aux poteaux dans les rues ont utilisées pour surveiller la région. Elles peuvent aussi être fixées aux véhicules.

B. Types de petites armes et d'armes légères ²⁰

Avis : considérez toujours que les armes sont chargées, c'est-à-dire qu'elles peuvent avoir des munitions à l'intérieur (référez-vous au chapitre 7 de la deuxième partie sur les risques).

La plupart des armes possèdent des marques, des lettres ou des nombres quelque part sur leur surface; ces détails sont importants pour leur identification.

- **Les revolvers** – petites armes à feu possédant un chargeur incorporé contenant des cartouches.

²⁰ Vous pourrez trouver des images d'armes, de munitions sur le site Internet. Si vous utilisez le site Google, sélectionnez « image » avant de chercher l'information précise.

- **Les pistolets** – petites armes à feu possédant un barillet incorporé dans le manche de l'arme. Il est beaucoup plus compact et étroit qu'un revolver. Il peut déclencher une cartouche à la fois ou peut être semi-automatique (c'est-à-dire déclencher plusieurs coups de feu successifs), ou automatique.
- **Les carabines, les fusils d'assaut, semi-automatiques et automatiques** – ce sont les armes habituelles des soldats. Elles sont précises et ont de longs barilletts. Elles peuvent déclencher un coup de feu, une série de coups de feu ou continue pendant un temps bref. Elles possèdent parfois une crosse fixe (il s'agit de la partie de l'arme que l'on pose sur l'épaule) qui les allonge ou une crosse détachable qui peut être repliée pour obtenir une arme courte. Certaines de ces armes possèdent des cartouchières droites et d'autres ont des cartouchières ovales (ce détail est important pour leur identification). Elles peuvent être utilisées avec une variété d'appareils y compris des jumelles, des appareils et rayons de mire etc.
- **Les fusils d'assaut** – ressemblent à des carabines normales mais ont des barilletts plus longs et ont parfois un bipode (c'est-à-dire deux canons que l'on peut plier) pour plus de stabilité. Ce sont des armes très précises qui permettent des mires à distance, qui vont jusqu'à environ un mile (1,6 kilomètres).
- **Les fusils de chasse** – une petite arme qui possède un barillet large pour l'utilisation de cartouches spéciales. Largement utilisée pour contrôler les grèves et pour tirer sur des objectifs rapprochés. Elle est souvent utilisée avec des cartouches en petites boules métalliques ou en plastiques. Elles sont de plus en plus utilisées avec des cartouches «moins meurtrières comme les armes chimiques irritantes ou les balles à blanc, en caoutchouc ou en plastique. Elles possèdent souvent un seul barillet pour utilisation par la police ou les forces armées (les fusils de chasse ont souvent un barillet sur chaque côté de l'arme).
- **Les fusils mitrailleur lourds et légers** – ils peuvent tirer des balles à une haute intensité mais ne sont généralement pas précis ou contrôlables comme le sont les carabines. Les fusils mitrailleurs peuvent être compacts, souvent utilisés par la police pour la sécurité de personnalités et des édifices importants. Les fusils mitrailleurs légers ressemblent aux fusils d'assaut mais ont des barilletts plus robustes, un bipode à l'avant de son canon pour créer la stabilité et ont parfois un barillet perforé pour permettre à la chaleur de se dissiper.
- **Les fusils mitrailleur lourds** – ils sont plus grands avec des barilletts plus lourds et larges pour effectuer des tirs continus. Ils sont fréquemment montés sur la toiture des véhicules.
- **Les lance-grenades** – ceux-ci peuvent être opérés à la main ou montés sur le barillet d'une carabine ou encore sur un véhicule. Ils ont des barilletts plus larges que les fusils mitrailleur, allant jusqu'à 40 millimètres (1,5 pouces).
- **Les mortiers** – il s'agit simplement d'un tube monté sur une base plate qui lance des cartouches de mortier (des petites bombes) sur une longue distance. Ils sont largement utilisés par des forces militaires.
- **Les fusils lance-roquettes ou missiles** – Le type le plus commun est le lance-grenade RPG-7. Ces armes en forme de tube léger lancent une variété de petites grenades et de missiles à de longues distances.

C. Types de munitions et de cartouches

Attention: Vous devez toujours considérer que les cartouches sont prêtes à l'utilisation et qu'elles peuvent exploser à tout moment. Ne les manipuler pas si vous n'avez pas d'expérience ou les compétences requises. (Reférez-vous au paragraphe sur les risques dans la partie 2 de ce rapport).

Des quantités énormes de munitions sont utilisées dans les conflits. Elles se trouvent souvent en large nombre sur la scène où se sont vérifiées des violations des droits humains ou comme des restes de fusillades (comme les cartouchières) ou des munitions non utilisées. Les munitions

portent souvent des numéros de séries et ces marques peuvent fournir des preuves importantes aux défenseurs des droits humains. Les cartouches émanent d'un fusil et les munitions proviennent des grenades manuelles ou des mines souterraines.

- **Les cartouches des petites armes** – sont d'une énorme variété de styles et dimensions (calibres). Elles ont des douilles qui contiennent des explosives et des balles. Les douilles devraient être marquées à leurs bases par l'usine de fabrication (l'insigne) et d'autres indications de la date de fabrication. La longueur des munitions, la longueur de la boîte, la largeur des cartouches et de la douille sont des dimensions importantes. Par exemple, les douilles des cartouches collectées à Kisangani en République Démocratique du Congo en 2002 ont permis, grâce à leur insigne de remonter aux usines russes et chinoises.
- **Les lances grenades ou grenades manuelles** – sont disponibles en grande variété. Elles peuvent être en forme de fumée, de matière étourdissante, chimique ou explosive – débris métalliques qui s'éparpillent sur une large surface.
- **Les mines terrestres** – elles explosent quand vous roulez ou marchez dessus. Elles peuvent être manipulées pour déclencher des barbelées.
- **Les mortiers** – des petites bombes rondes avec un petit fil à l'arrière qui sont déclenchées à partir de mortiers placés sur le sol. Ils se présentent en explosives, en fumée ou en forme incendiaire (provoquant le feu) ou chimique ; les types les plus communs sont de 60, 81 et 82 millimètres (il existe quelques-uns de 50, 51 et 52 millimètres).

D. Les types d'équipements utilisés pour infliger la torture ou les traitements cruels inhumains et dégradants

La Convention contre la torture des Nations unies de 1984 définit la torture comme "un acte par lequel une douleur vive ou la souffrance, quelle soit physique ou mentale infligée de manière intentionnelle dans le but:

- (i) d'obtenir des informations ou une confession de cette personne ou d'une tierce personne;
- (ii) de punir cette personne pour un acte qu'il, qu'elle ou une troisième personne a commis ou est suspectée d'avoir commis;
- (iii) d'intimider ou contraindre cette personne ou une tierce personne;
- (iv) pour toute raison basée sur les discriminations de tout genre;

Et d'infliger sur instigation ou non ou avec le consentement ou l'aval des autorités." De même, les groupes armés sont responsables de tout acte de torture commis par leurs forces, étant donné qu'elles sont régies par les conventions de Genève qui interdisent à toutes les parties aux conflits de commettre des actes de torture.²¹

Tout objet peut pratiquement être utilisé pour infliger la torture à une personne. La liste ci-après contient des équipements qui spécialement conçus pour infliger la douleur, et d'autres qui peuvent être utilisés légitimement par les autorités chargées d'appliquer la loi, si et seulement si ils sont correctement utilisés, mais qui sont souvent mal utilisés.

a. Immobilisation: Les armes utilisées pour restreindre les mouvements d'un individu.

- **Les menottes** – un matériel universel d'équipement de police utilisé pour restreindre des personnes en les mettant autour des poignets. Elles peuvent faire l'objet d'un usage légitime mais peuvent aussi être mal utilisées pour délibérément infliger la douleur. Elles peuvent être fabriquées au niveau local (et sont de piètre qualité) mais peuvent aussi être obtenues dans le commerce. Elles peuvent porter les noms des fabricants ou les numéros de série sur leur surface ou leur forme peut être unique. Elles peuvent être fixes et rigides avec un lien entre les deux ou elles peuvent être liées par une courte chaîne.

²¹ Vous êtes priées de vous référer au fascicule d'UKWELI sur la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants, et les conditions de prison.

- **Les menottes de pieds** (aussi connues comme chaînes) – Elles peuvent être utilisées de manière illégale pour prévenir qu'un prisonnier ne s'échappe pendant le transport, mais ne devraient pas être utilisées pendant de longs temps. Elles sont cependant souvent mal utilisées. Faites en métal, elles sont placées autour des chevilles pour restreindre les mouvements. Deux menottes de pieds liées entre elles par une longue chaîne peuvent être très lourdes. Elles sont souvent portées pendant de longues périodes de temps et provoquer des dommages aux chevilles et des douleurs vives. Elles aussi souvent attachées à une barre pour suspendre les prisonniers par les pieds.
- **Les menottes des pouces** – Elles peuvent être dentées en forme de scie. Elles sont conçues pour immobiliser les bras du sujet parce qu'elles provoquent une douleur violente aux pouces si celui-ci bouge ses bras. Les pouces sont habituellement liés dans le dos ou avec une main au-dessus d'une épaule. Il n'y a pas d'utilisation légale possible.
- **Meubles et chaises immobilisateurs** – Des articles ordinairement disponible dans le commerce peuvent posséder des surfaces utilisées pour immobiliser complètement les individus par (les poignets, les bras, les épaules, la tête, la poitrine, les hanches, les jambes, les genoux, les chevilles). Elles ont une utilisation légitime dans les hôpitaux pour immobiliser les patients dangereux ou pouvant se suicider, mais ont été aussi utilisées dans des actes de torture ou de traitements cruels.

b. Les équipements pour traitement électrochocs

Souvent décrits comme équipements modernes des agents de torture cet instrument transmet un choc électrique au sujet dans le but de le tenir sous contrôle par la douleur (c'est à dire leur obliger à obéir aux instructions en infligeant la douleur). Ils possèdent souvent des électrodes (deux ou quatre) qui transmettent la décharge électrique. Ils fonctionnent avec batteries commercialisées. Ils sont aussi souvent vendus comme produits ou la self-défense ou anti-vol. Ils sont communément utilisés par les forces MSP partout dans le monde, ils sont de petite dimension et de facile utilisation et ne laissent presque aucune trace sur la peau.

Vous devez remarquer que les quatre premiers pourraient avoir un usage légitime en cas de self-défense et de police, mais sont facilement mal utilisés pour infliger la douleur.

- **Les pistolets paralysant** – de petites tailles, ils peuvent être tenus dans une main et utilisés à proximité du sujet.
- **Les bâtons à électrochocs** – habituellement de forme tubulaire, certains sont suffisamment résistants pour être utilisés comme des battons normaux. Ils peuvent être télescopiques ou extensibles.
- **Les fourchons à électrochocs** – il s'agit de tubes très longs avec des électrodes à l'extrémité, ils sont utilisés dans les prisons pour tenir les sujets à distance ou contre le mur.
- **Les boucliers paralysant** – ce sont des boucliers de forme plate ou courbée avec des électrodes métalliques insérées pour relâcher des chocs électriques. Ils sont utilisés pour contrôler la foule comme le seraient des boucliers normaux, ou dans les prisons calmer les prisonniers ou pour les obliger à rentrer en cellule.
- **Les ceintures électriques** – elles se mettent autour de la taille des prisonniers et possèdent des électrodes au niveau des reins. Elles sont commandées à distance grâce à un petit appareil. Elles provoquent des douleurs extrêmes et peuvent provoquer que l'on urine involontairement ou une défécation aussi bien que la torture psychologique aux personnes qui ne s'attendent pas à recevoir un choc. Il n'y a de provision d'utilisation légitime de cet appareil dans l'application de lois.
- **Les Tasers** – des types de pistolet qui, quand ils sont actionnés, émettent de l'électricité à distance et lancent deux fléchettes reliées au pistolet par des fils. Quand les fléchettes sont lancées elles se collent aux vêtements ou elles perforent la peau et relâchent une décharge électrique. Elles opèrent sur une distance de 20 pieds (environ 650 centimètres) et peuvent paralyser une victime à répétition. Les Tasers sont de plus en plus utilisés par

les forces de police dans le monde entier. S'ils sont utilisés strictement comme alternative aux cartouches réelles, ils pourraient avoir une fonction légitime mais les organisations de droits humains sont préoccupées par leur mauvais usage potentiel et le nombre de morts associés à leur utilisation.

c. Les armes chimiques

Elles ont aussi été utilisées dans la torture des sujets ou comme punition, soit par application directe pour restreindre les prisonniers en provoquant une douleur vive ou en menaçant de les utiliser.

E. Les formations, la sécurité des compagnies et les mercenaires

a. La formation par les forces étrangères

La formation des forces MSP peut se tenir dans le pays ou à l'étranger et peut être réalisée par les forces MSP elles-mêmes, par les forces MSP étrangères et de plus en plus par des compagnies privées. Plusieurs gouvernements en Europe et en Amérique organisent ces programmes de formation.

La formation peut (et doit) être positive: Elle peut traiter des droits humains ou assurer le traitement correcte des prisonniers. Cependant, elle peut aussi traiter de l'usage des armes et des tactiques qui encouragent les violations des droits humains en encourageant une approche qui consiste à « tirer en premier et à poser des questions après ». Il n'est pas clair si les formations militaires incluent un enseignement des droits humains et jusqu'à quel niveau.

b. Les compagnies de sécurité

Plusieurs compagnies privées offrent maintenant des formations adéquates aux forces MSP. Certaines d'entre elles se vantent de posséder leurs propres installations y compris des terrains d'entraînement de tir, des zones urbaines d'exercice de combat. Par exemple une compagnie du Royaume Uni, Elite Defence International Ltd, déclare d'avoir une installation tout près de Johannesburg, autorisée par les services de police de l'Afrique du Sud. Elle offre des formations pour l'utilisation des petites armes, des armes automatiques, des munitions et des explosifs de tout genre. Etant basée en Afrique du Sud elle peut éviter tout contrôle mais peut offrir des services aux clients du monde entier.

c. Les mercenaires

De par leur nature les mercenaires opèrent dans le secret total et peuvent le faire dans l'ombre des compagnies légitimes. Il y a une faiblesse légale dans la définition de ce qui constitue « une assistance en sécurité » et quand le niveau de participation devient celle de mercenaires, c'est-à-dire quand une personne est payée pour prendre une part active dans une opération de combat. Les mercenaires sont chers et sont largement impliqués dans des combats ou les paiements peuvent être effectués à partir de l'exploitation des ressources naturelles par exemple les diamants ou le pétrole. Ils ont été utilisés dans des conflits pendant les dernières décennies en Afrique, y compris en Sierra Leone, au Mozambique, en Angola, en République Démocratique du Congo et en Ouganda.

Observez les personnes d'origine étrangère autour des forces MSP, ou celles qui parlent des langues étrangères ou ceux qui portent des vêtements civils.

7. Risques et évaluation des risques dans le travail sur les équipements MSP

Les défenseurs des droits humains doivent faire attention à ne pas se créer des risques inutiles ou à d'autres membres de leur organisation ou aux personnes chez qui ils obtiennent des informations.

Comprendre les différents niveaux de risque vous permettra d'être plus effectif. Prenez votre temps et adoptez une approche prudente et à risque négligeable.

Quels risques courez-vous?

Les risques peuvent inclure ceux à l'encontre de votre personne ou de votre organisation tels que:

- Les risques physiques et les menaces ;
- Les blessures au cours de la surveillance d'un événement, par exemple lors d'une grève ou dans une situation de conflit armé ;
- Les dangers de blessure pendant l'examen des équipements MSP sur la scène des violations ou de conflit ;
- Les disparitions, détentions, emprisonnements ou des enlèvements ;
- Les interférences et perturbations de votre organisation par les forces MSP ;
- Jeter le discrédit sur votre organisation par le gouvernement ou les forces MSP sur la simple base de ce que vous dites ;
- Les risques de posséder des informations MSP par exemple les photographies qui peuvent être qualifiées de crime dans certains pays ;
- Les informations erronées peuvent être synonyme de perdre votre crédibilité et votre capacité de faire campagne ;
- Les poursuites légales de la part de compagnies ou individus; poursuite judiciaire peuvent être extrêmement chères et causer des dommages à votre réputation.

Evaluation des risques

- Planifiez toutes vos actions avec attention et à chaque étape, évaluez les risques qui peuvent survenir.
- Prenez connaissance de toutes les lois liées à vos activités.
- Faites la liste de toutes les préoccupations sur la sécurité associées à toute action, par exemple, l'observation des grèves, ou l'approche des compagnies qui fournissent des équipements MSP.
- Développez un plan alternatif d'urgence par exemple: Pouvez-vous vous échapper ou être évacué si une démonstration devient violente?
- Développez d'autres stratégies d'observation et de documentation, par exemple: si prendre des photos est très dangereux, il y a-t-il un journaliste qui peut le faire?

Si vous décidez de vous rendre sur la scène de l'incident qui a vu l'utilisation des armes MSP, ou dans tout autre endroits où vous pouvez collecter des informations (les prisons, les postes de frontières, les compagnies, les armuriers, les aéroports, les zones de combat) vous devez évaluer tous les risques que cela comporte pour vous, collègues et pour les personnes avec lesquelles vous allez parler.

Les risques en sécurité des différentes activités

Risques négligeables

- **Les activités au bureau et la préparation à la surveillance**
- **La lecture des journaux et d'autres médias qui relatent des événements et des articles sur les MSP**
- **L'analyse des législations et des lois qui régissent:**
 - **Les forces MSP et leur utilisation des équipements MSP ;**
 - **Les importations /exportations / distributions des équipements ;**
 - **Les fabricants des équipements MSP ;**
 - **La possession des armes par le public.**
- **Effectuez une analyse des traités que votre gouvernement a signés.**

Risques moyens

- **Cherchez, établissez et consolidez des relations sur le long terme avec des membres du parlement, des journalistes, des membres du syndicat dans des industries clés, au niveau des**

forces MSP pour trouver des informations et pour agir sur la base de ces informations.

- **Bâtir des réseaux d'activistes des droits humains et des chercheurs y compris des organisations.**
- **Publiez votre travail peut comporter un risque moyen ou élevé selon les situations**
- **Collectez des informations sur les forces MSP qui opèrent dans votre pays.**

Risques importants

- **Enquêter sur les individus et les compagnies qui fabriquent, exportent ou commercialisent les équipements MSP.**
- **Collecter des preuves en zones de combat, de l'utilisation des armes MSP pour perpétrer des violations des droits humains.**
- **Documenter activement les actions des forces MSP, en étant présent aux manifestations ou aux endroits où les équipements MSP sont utilisés.**
- **Etablir la relation entre les abus commis par les forces MSP, les armes utilisées et les itinéraires emprunter dans le commerce des MSP.**
- **Lancez des appels publics pour la protection des violations, des lois plus drastiques, et mettre un terme à l'impunité des auteurs de violations.**
- **Dénoncez les responsables des violations.**
- **Publiez les résultats de vos recherches.**
- **Etablir une base de données peut être un risque élevé dans certains pays.**

Comment réduire les possibilités de risques?

- Planifiez consciencieusement vos activités d'observation et d'enquête. Réviser régulièrement vos politiques et procédures d'enquête.
- Etablissez des rapports sur le long terme avec d'autres ONGs nationales et internationales pour recevoir des conseils et leur soutien en temps de crise probable.
- Partagez les risques: n'allez pas enquêter sur un événement seul, indiquez aux autres ou vous allez, ce que sont vos plans, établissez une voie de sortie et des contacts en cas d'urgence.
- Développez une série de contacts qui peut octroyer un soutien en cas d'urgence par exemple les journalistes, les ambassades, les ONG internationales.
- Essayez d'établir un lien entre vos activités d'enquête et les thèmes d'intérêt local comme les crimes causés par les armes et le contrôle des armes. Cela peut faciliter la communication du thème et le rendre plus acceptable au public, à la police et aux forces de sécurité.
- Soyez rigoureux impartial et pondéré, mais pas sensationnel dans votre approche. Utilisez des déclarations du style "Nous croyons que ..." et "il a été rapporté que ..." au lieu d'utiliser des termes accusateurs.
- Vérifiez toujours vos sources doublement et essayez d'avoir deux sources indépendantes et vérifiables.
- Cherchez à savoir quels accords internationaux ont été signés par votre gouvernement pour avoir des réponses sur la légitimité de votre travail
- Effectuez votre travail de surveillance et de documentation de manière transparente. Utilisez des sources publiques d'information dans la mesure du possible. Cependant, il y a des moments pendant lesquels les activistes ont besoin d'être anonyme / incognito, par exemple dans des situations où ils deviennent eux-mêmes des cibles.

- Rangez les preuves MSP collectées loin de votre bureau et de votre domicile. Il est plus sûr de les envoyer aux organisations dans des endroits plus protégés par courrier postal, courrier rapide ou par l'intermédiaire de personne de confiance.
- Si cela est approprié, demandez une autorisation officielle pour visiter les lieux où les violations des droits humains se sont vérifiées ou les équipements MSP sont fabriqués, rangés, utilisés. Cela peut permettre d'établir des contacts utiles au sein des forces MSP et avec des individus qui pourraient vous remettre des informations additionnelles sur les thèmes MSP.
- Ne soyez pas un héros – enquêter en zone de guerre n'en vaut pas le risque.
- Essayez d'éviter les activités secrètes ou d'utiliser une autre identité, par exemple effectuer des visites clandestines de certaines installations ou usines. Mais gardez et protégez vos sources d'informations.
- Demandez aux hommes politiques connus, aux personnes célèbres, aux journalistes etc. d'endosser votre activité de surveillance/votre campagne.
- Utilisez le parlement pour poser des questions en public sur des sujets à risque. Créez une relation amicale avec un membre du parlement.
- Partagez les informations avec d'autres personnes de manière à ne pas être la seule personne du groupe à avoir des informations ou des articles sensibles. Passez les informations aux journalistes et publiez-les le plus tôt possible, même s'il y a nécessité d'enquêtes ultérieures. Plus les personnes sont informées du sujet moins vous courez de risques.
- Utilisez les journalistes. Ils sont une source inestimable dans le travail MSP, et du fait de leur formation et expérience, ils peuvent souvent se rendre dans des endroits où les défenseurs des droits humains n'iraient pas.
- N'impliquez des personnes, les forces de sécurité et les compagnies à la hâte dans les cas d'abus des droits.

Considérez toujours que toute activité comporte un risque, même le simple fait de militer pour un groupe des droits humains. Cependant, il y a plusieurs risques négligeables dans la surveillance et la documentation des activités MSP qui peuvent mener à des résultats utiles et considérables et qui peut entraîner la réduction des actes de violations des droits humains.

ATTENTION: Certaines types d'armes MSP peuvent être dangereuses. Si vous découvrez des équipements MSP, considérez toujours que ces armes sont chargées et prêtes à l'utilisation et qu'elles peuvent provoquer des blessures. Ne prenez pas de risques inutiles en manipulant les armes et les munitions. Sauf si vous vous y connaissez, laissez-les, observez-les à distance et si possible photographiez-les ou relevez simplement leurs descriptions et numéro de série par écrit ou faites des croquis de ces armes.

Troisième partie

L'AFRIQUE ET LE COMMERCE DES ARMES

Cette troisième partie du présent document décrit les plus importantes voies et méthodes utilisées dans le transfert des armes et des équipements de sécurité. Plusieurs d'entre elles sont liées les unes aux autres : la suite des événements qui mènent d'une cartouchière à un étui de gaz lacrymogène que vous trouvez par terre est complexe et peut impliquer des individus, des compagnies et des groupes dans plusieurs pays. Cette information est mise à votre disposition ici pour démontrer que toute bribe d'information que vous collectez, quelle que soit sa dimension, peut être utilisée pour remonter aux fournisseurs et traduire les responsables en justice.

1. Comment les armes MSP sont-elles vendues ?

A. Quand parle-t-on de transferts d'armes ?

On parle de transfert d'armes lorsque celles-ci des mains d'un acteur à un autre. Cela inclut le transfert à travers et à l'intérieur des États. Les destinataires peuvent être aussi bien des agents de l'État, à l'exemple des militaires, des forces de sécurité et de police, que des agents non gouvernementaux tels que les groupes d'opposition armée ou des criminels. A cet égard, les armes peuvent être transférées par les gouvernements comme faisant partie d'une assistance, ou bien vendues par des sociétés quelconques. De même, d'autres acteurs tels que les agents intermédiaires et les agents de transport peuvent aussi jouer un rôle dans la chaîne.

*.Les transferts peuvent être légaux, illégaux :

Les transferts « *légaux* » s'effectuent avec l'implication passive ou active des gouvernements ou de leurs agents autorisés, et en accord avec les lois nationales ou internationales.

Les transferts « *illégaux* » sont ceux qui violent clairement les lois nationales et/ou internationales telles que l'embargo sur les armes des Nations unies. Sans aucun contrôle ou consentement officiel du gouvernement, ces transferts peuvent impliquer de documents faux ou falsifiés ou des autorités gouvernementales corrompues qui agissent à leurs fins personnelles et pour leur bénéfice.

* Les marchés obscurs et le flux d'armes illicites :

Entre ces deux réalités, s'entreposent « les marchés obscurs ». Plusieurs armes sont vendues légalement au départ, mais à cause de contrôles inefficaces, elles finissent ensuite par être vendues dans des marchés illégaux. Ainsi, des armes qui arrivent éventuellement à une destination protégée par l'embargo sur les armes des Nations unies, pourraient avoir initié leur voyage à la suite d'un accord légal sanctionné par un État ; avant que d'être détournées de leur destination initiale. Les transferts obscurs exploitent les lacunes dans les lois sur le contrôle des armes ou peuvent de manière non intentionnelle éviter les contrôles nationaux.

Des quantités considérables de petites armes et d'armes légères circulent sur le continent africain. Ces écoulements d'armes ne sont pas légaux dans la majeure partie des cas et sont pour cela qualifiés d'illégaux. Cet armement est, en grande partie, arrivé à la fin de la guerre froide quand les États de l'Europe de l'Est se débarrassaient de leurs cargaisons d'armes, de façon légale ou illégale, sur le marché africain. Ce flux d'armes passe maintenant d'un conflit à l'autre, écoulé par des vendeurs d'armes, des réseaux de criminels, des trafiquants de drogues et de diamants, au-delà de toute légalité.

B. Les transferts « légaux »

a. Transferts et assistance de gouvernement à gouvernement

Il s'agit souvent de systèmes d'armement lourd tel que les avions ou des équipements maritimes, mais ils comprennent aussi des petites armes et des équipements de sécurité. Ces types de

transferts d'armes peuvent faire parti d'une assistance plu large du gouvernement et d'un programme de formation. Ils ne sont pas souvent complètement reportés au niveau des parlements ou du public aussi bien dans les États receveurs que dans les États exportateurs. Ce qui rend plus difficile la tache de la société civile lorsque cette dernière demande des comptes aux gouvernements sur les transferts d'armes qui sont utilisées pour commettre des violations des droits humains.

La France a octroyé une assistance militaire, des formations et des équipements au Togo. Les munitions utilisées lors d'une attaque contre les demeures des leaders de l'opposition par les forces gouvernementales togolaises en 1998 ont été fabriquées par une compagnie française. Le Royaume Uni a fourni des véhicules, de marque Land Rover au Zimbabwe, qui auraient été utilisés par les forces de sécurité dans des attaques violentes contre des activistes des partis de l'opposition.

b. L'exportation commerciale des armes

Les préoccupations des gouvernements pour leur sécurité nationale les porte à des accords généralisés selon lesquels la vente d'armes devra être autorisée. Cependant, une absence de contrôles effectifs légaux traduit le détournement courant des armes d'un secteur légalisé par l'État vers le marché noir. En outre, les autorisations gouvernementales pour l'exportation peuvent être influencées principalement par des facteurs d'ordre économique ou géopolitique ; plutôt que par des préoccupations portant sur l'utilisation potentielle des armes.

Les certificats d'utilisation des armes identifient les destinataires et l'utilisation prévue des armes. Par ailleurs, ils sont supposés prévenir un deuxième trafic une fois que l'armement légalisé par l'État atteint sa destination. A cet égard, ils sont souvent obligatoires avant que les gouvernements n'autorisent leur exportation. Mais ce système a été remis en cause par l'avidité commerciale, la corruption politique et le nombre accablant de transferts d'armes. Il existe un marché noir actif dans la production de ces certificats et plusieurs gouvernements et autres autorités corrompues sont complices dans leur production abusive.

En 1999, 68 tonnes d'armement ukrainien sont arrivées au Burkina Faso. Le gouvernement d'Ukraine avait délivré une licence d'exportation après avoir reçu un certificat d'utilisation du destinataire de la part du Ministère de la Défense du Burkina Faso déclarant que ce pays serait la destination finale de ces armes. Malgré cela, les armes ont été transportées au Liberia, puis aux RUF en Sierra Leone ; en dépit de l'embargo existant au Liberia.

c. Les activités des agents du commerce d'armes

Les agents du commerce d'armes sont les intermédiaires qui organisent et facilitent les transferts entre les fournisseurs et les acheteurs. C'est ainsi qu'ils organisent des contrats, le transport puis l'évacuation de la cargaison d'armes et peuvent recevoir leurs paiements sans nécessairement rentrer en possession des armes. Certaines de leurs activités sont légales. Néanmoins, un manque de réglementation rend difficile la distinction entre activités légitimes et illégitimes et certains agents exploitent les lacunes dans les législations pour fournir des armes en zones de conflit sous embargo, où elles ont un effet dévastateur sur les droits humains.

Des agents intermédiaires étaient impliqués dans le commerce des armes au Rwanda, pendant la période du génocide de 1994, et plus récemment en Sierra Leone, au Liberia et au Soudan. En Octobre 2002, un rapport du Conseil de Sécurité des Nations unies accusait deux personnes résidentes au Royaume Uni, John Brendenkamp et Andrew Smith de fournir illégalement des services et des équipements militaires aux Zimbabwe Defense Forces (ZDF) - Forces de Défense du Zimbabwe – pour leur utilisation en République Démocratique du Congo ; en violation aux sanctions de l'Union européenne et de la Grande-Bretagne contre le Zimbabwe.

d. La production en Afrique

Il existe présentement au moins neuf pays en Afrique sub-saharienne qui produisent des petites armes : le Burkina Faso, la Guinée, le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Soudan, La Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe. L'Afrique du Sud est présentement le seul pays dans la région qui possède une industrie indigène bien développée de petites armes ; même si le Nigeria

et le Zimbabwe essayent de développer les leurs. La plupart des productions d'armes, en dehors de celle de l'Afrique du Sud, s'effectuent dans des usines appartenant à des Etats et il existe très peu d'informations officielles ou non sur l'échelle de ces productions.

Les gouvernements se tournent de plus en plus vers des fabricants d'armes étrangers pour développer leurs installations. Les *Ordnance Factories* du Pakistan ont été impliquées dans la modernisation de la production d'armes au Soudan et des compagnies chinoises ont été en pourparler avec la *Dicon Factory* au Nigeria. La *National Enterprise Corporation* de l'Ouganda possède une usine de petites armes et munitions à Nakasongola qui a été construite avec l'aide de la *Wabao Engineering Corporation* de Chine.

Dans d'autres pays, la fabrication artisanale d'armes par des artisans ou des ingénieurs est une source importante de production d'armes. La plus part de ces produits sont rudimentaires et de mauvaise qualité mais la production est reprise par des ouvriers plus compétents qui utilisent un équipement meilleur, portant ainsi à une augmentation des armes produites et de leur qualité. Par exemple, au Ghana l'on estime que plus de 20,000 armes sont artisanalement produites chaque année et que de 1 à 3 crimes armés sont causés par des armes fabriquées au niveau local. [Referrez-vous à la page 13 Voir version finale.](#)

e. Production sous licence et transfert de technologie

Les compagnies de fabrication d'armes peuvent autoriser la production de leurs armes dans un autre pays sous licence. Cela donne l'accès aux armes et installations modernes aux compagnies africaines. Ces accords, qui sont très peu contrôlés, remplacent de plus en plus la livraison et même les accords d'exportation d'armes. Ce type de production a potentiellement un immense impact sur la prolifération de petites armes en Afrique.

L'usine de fabrication de munitions à Eldoret au Kenya a été construite par une compagnie belge de fabrication d'armes la FN Herstal. Elle peut produire jusqu'à 20 millions de cartouches de calibre de 7,62 millimètres par an. Ces munitions sont utilisées dans toute la région en guerre d'Afrique centrale et des Grands Lacs. La construction avait été arrêtée en 1996 après des accusations selon lesquelles les munitions étaient envoyées aux forces rebelles Hutus au Rwanda et au Burundi. L'usine fabrique des munitions en ce moment.

f. La vente et la circulation du l'excédent plus d'armes

Quand les forces militaires et de police augmentent leurs armes, ou quand les armes des criminels sont confisquées, le surplus d'armes peut finir dans les mains d'auteurs de violations des droits humains. Cet excédent d'armes doit être disposé de manière responsable, mais certains États n'ont pas mis suffisamment de ressources ou de volonté politique pour assurer cela. En outre, les autorités reçoivent de simples instructions de s'en débarrasser le plus rapidement possible sans charges et en obtenant un profit si possible.

Pendant les années 90, d'énormes quantités d'excédent d'armes ont été déversées des pays de l'Europe de l'Est quand ces pays se conformaient aux normes de l'OTAN sur l'armement. La Slovaquie a vendu des armes, de l'artillerie et des avions de combat à l'Angola. L'excédent de munitions collecté de l'Albanie, dans le cadre de son programme de démobilisation a été envoyé au Rwanda pour une prétendue utilisation dans l'Est de la République Démocratique du Congo ou des violations des droits humains se vérifient jusqu'à ce jour.

C. Le commerce illégal

Il existe plusieurs modes d'entrée des armes dans le marché illégal :

a. Les armes volées

Elles sont retirées des dépôts d'armes et des cargaisons du gouvernement à cause du laxisme dans la sécurité ou avec la complicité des autorités militaires et de police corrompues. Les groupes armés rebelles se procurent souvent leurs armes et munitions à la suite des saisies de la police et des unités militaires. Cela s'est vérifié dans les années 90 dans plusieurs conflits en Afrique ; y compris au Liberia, en Sierra Leone et en Ethiopie. Pendant les moments de faiblesse et de

désespoir, les commandants ouvrent parfois les magasins d'armes à des franges de la population pour intensifier les défis des armées rivales et pour disperser le lot d'armes qui pourraient être saisies.

En avril 2003, les jeunes IJAW ont attaqué la ville de Koko dans l'état du Delta au Nigeria et ont dérobé 105 carabines et plus de 2000 caisses de munitions de la caserne militaire dans la ville. En 2003, en Mauritanie, 26 caisses d'explosifs ont été volées de la société minière SNIM gérée par le gouvernement dans le nord de la ville de Zouerate. Le vol a fait craindre que les explosifs pourraient être utilisés contre le gouvernement.

b. Les ventes illégales d'armes par les marchands reconnus d'armes

Plusieurs pays contrôlent la vente d'armes à feu en octroyant des autorisations aux vendeurs d'armes. Ces agents autorisés peuvent légalement vendre certaines armes, pendant qu'ils écoulent d'autres dans des marchés illégaux.

c. Les détournements

Les armes écoulées en direction de leurs destinations supposées, ou encore à l'arrivée à leur destination « officielle », peuvent être transférées à nouveau vers d'autres clients illégaux. Le laxisme des contrôles des trafics aériens, de la sécurité ou des procédures de contrôle des exportations peuvent permettre que cela se vérifie.

En 2001, un avion provenant de la République Tchèque et transportant 30 tonnes de fusils carabine et de munitions et qui était officiellement destiné pour la Georgie avait été arrêté pendant une escale technique en Bulgarie après que les pilotes auraient demandé la permission de partir pour l'Erythrée. Les notes de cabine, trouvées à l'intérieur de l'avion ukrainien, suggéraient que la destination réelle était Asmara en Erythrée.

d. Les cargaisons non déclarées

Le nombre d'avions-cargos et de bateaux envoyés en Afrique est énorme et leur contrôle est faible. Les descriptions de ces avions-cargos sont souvent vagues et sont seulement occasionnellement vérifiées.

En mars 2000, par exemple, un avion partait de l'aéroport de Bratislava en Slovaquie en direction d'Harare au Zimbabwe, il semble qu'il transportait un chargement d'armes identifié comme « machines et équipement technique » pour utilisation par les forces armées zimbabwéennes dans la guerre en République démocratique du Congo (RDC). En novembre 1999, le même avion avait été utilisé pour transporter un autre chargement d'armes faussement déclaré comme « équipement technique » de la Bulgarie à Harare, où il avait été transféré dans un autre avion pour être délivré aux troupes zimbabwéennes combattant en RDC.

e. Les productions illégales

La majeure partie des pays africains ont une production d'armes légères qui échappe au contrôle de la police et du gouvernement. La production d'armes représente généralement une petite partie du problème du trafic illégal. Cependant, dans certains pays, et particulièrement en Afrique du Sud où une industrie indigène et illégale d'armes à feu s'est développée pendant la lutte contre l'apartheid, il s'agit d'un problème important. En 1997, on estimait que 20.000 à 30.000 armes à feu étaient fabriquées en Afrique du Sud.

[Box]

Les armes pour les ressources naturelles

Le commerce des « matières premières de pays en conflit », comme les diamants, le bois et le pétrole, est de plus en plus une donnée importante des conflits en Afrique. Le pillage de ces ressources naturelles par les gouvernements et les groupes d'opposition armée fournit souvent les moyens financiers pour acheter les armes et payer les soldats et les bénéfices énormes qui en découlent sont la raison principale de la pérennisation des conflits. Les diamants ont alimenté les conflits en Angola, en Sierra Leone, au Liberia et en République démocratique du Congo. Le pétrole a, quant à lui, alimenté ceux du Soudan et d'Angola, tandis que le bois, l'or et d'autres minéraux ont contribué à pérenniser celui de la RDC.

[End of box]

2. Les initiatives de contrôle des armes africaines

Un certain nombre d'initiatives de contrôle des armes ont été développées pendant ces dernières années, au niveau international et en Afrique. Elles visent un impact fort et positif pour arrêter la prolifération et la mauvaise utilisation des armes à travers le continent.

Les initiatives régionales et sous régionales de contrôle d'armes démontrent que plusieurs gouvernements africains abordent sérieusement ce problème ; même si certains d'entre eux, malgré leurs bonnes intentions, ne possèdent pas les ressources humaines et financières pour transformer leur engagement en réalité. D'autres gouvernements n'ont pas la volonté politique de transformer les mots en actions.

La pression populaire, nationale et internationale, est nécessaire pour que les gouvernements rendent des comptes. Les campagnes publiques associées en particulier à une surveillance effective des transferts d'armes peuvent avoir un résultat remarquable. Pour placer votre surveillance et documentation des armes MSP dans un contexte utile, vous devez chercher à connaître les accords régionaux et internationaux que votre gouvernement a signés, qui soient légalement applicables, ou des déclarations d'intention politique et ce que prévoit la législation nationale en vigueur.

Si vous découvrez un acte de violation de droits humains dans lequel des armes MSP ont été utilisées ou dans lequel s'est vérifié un transfert d'armes, vous pouvez le rapporter aux instruments que votre gouvernement s'est engagé à respecter.

* S'il existe déjà une loi nationale ou un accord légalement applicable qui est violé, vous pouvez publiquement le dénoncer et demander son application.

*.S'il existe une loi mais qui n'est pas suffisamment effective pour prévenir un transfert des armes MSP, vous pouvez publiquement dénoncer les lacunes qui sont exploitées par les compagnies et les forces de sécurité.

*.Si votre gouvernement a signé un accord qui est une obligation politique ou une déclaration d'intention, vous pouvez dénoncer le fait que ces déclarations ne reflètent pas l'engagement politique.

*.S'il n'y a pas de lois ou d'accord ou de standards pour prévenir le type de transfert ou la mauvaise utilisation que vous avez découverte, vous pouvez utiliser les preuves que vous avez collectées et faire campagne pour l'application des lois.

[Box]

Si vous planifiez une action, assurez-vous que les informations sont précises et doublement vérifiées. Ne vous lancez jamais tant qu'individu dans une action de dénonciation en divulguant des noms.

[End of box]

A. Les initiatives internationales de la part des gouvernements

1. La conférence des Nations unies sur les petites armes de 2001 et le programme d'action

Après une enquête préliminaire sur l'impact des petites armes sur les populations civiles dans le monde, les Nations unies ont convoqué une conférence sur tous les aspects du commerce illégal des petites armes et des armes légères en juillet 2001. Les ONG ont démontré aux gouvernements l'incidence d'une prolifération incontrôlée des armes sur les droits humains et a recommandé des contrôles sévères tant des vendeurs d'armes reconnus et que ceux qui le sont moins par l'Etat. Le résultat en a été l'établissement d'un programme d'action dans lequel les gouvernements s'engageaient à prendre des mesures variées pour contrôler la possession illégale et le commerce des armes. Le programme n'a pas d'implication légale. Certains gouvernements font des efforts ; mais d'autres n'en font pas. La conférence de révision prévue pour 2006 sera

une opportunité pour les organisations non gouvernementales de mesurer les progrès effectués par les gouvernements et de se fixer des objectifs ultérieurs.

Adresse Internet : <http://disarmement2.un.org/cab/poa.html>

2. Le protocole des Nations unies sur les armes à feu

Le Protocole des Nations unies contre la manufacture et le trafic des armes à feu, de leurs pièces détachées, de leurs composantes et des munitions a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, le 31 mai 2001. Il engage les États aux standards communs pour le contrôle de l'importation et l'exportation des armes à feu, et pour la coopération internationale sur l'identification et pour suivre la trace des armes à feu. Même s'il s'agit d'un traité qui a une obligation légale, il n'est pas encore entré en vigueur parce que le nombre nécessaire de gouvernements (40) ne l'ont pas encore ratifié.

Adresse Internet : www.undoc.org/unodc/crime/cicp/signature/firearms.html

3. Les embargos sur les armes

Les embargos sur les armes mettent une restriction totale ou partielle sur le commerce de certains ou de tous les types d'armes. Ils ciblent un type particulier d'utilisateur, qui est souvent un gouvernement ou un groupe privé qui pose un danger armé au gouvernement. Les embargos peuvent être imposés par des gouvernements nationaux, par des autorités régionales (comme l'Union Européenne), ou au niveau international par les Nations unies. Ils sont proposés en réponse aux crises sérieuses telles que l'éclatement d'un conflit, des violations massives des droits humains, ou la perception de l'existence d'une menace terroriste.

Les embargos sont rarement appliqués ou surveillés avec suffisamment de vigueur pour être effectifs. Une récompense énorme pour les fournisseurs et les agents intermédiaires qui opèrent dans les marchés illégaux est que les belligérants peuvent toujours se procurer des armes. Ils sont aussi souvent imposés une fois que les acteurs impliqués dans un conflit sont déjà en possession de larges quantités d'armes. Les embargos des Nations unies en Afrique ont été un échec manifeste, à l'instar de ceux imposés à l'Angola, au Liberia et à la Sierra Leone.

B. Les initiatives internationales de la société civile

1. Les traités sur le commerce des armes

Le traité proposé sur le commerce des armes a été développé par des juristes internationaux, des organisations des droits humains, de sécurité individuelle et de développement. Le traité aurait interdit le transfert international des armes là où il y a un risque clair que ces armes soient utilisées pour commettre des violations massives des droits humains ou d'alimenter des conflits violents en contradiction avec le droit international. Il se base sur les responsabilités présentes des gouvernements conformément au droit international, et éliminerait les lacunes présentes dans la législation nationale et dans les accords régionaux. (Veuillez vous référer au résumé de ses principes dans l'annexe).

La campagne sur le contrôle des armes a été lancée dans 70 pays en 2003 par Amnesty International, Oxfam et le réseau IANSA (le réseau d'action internationale sur les petites armes). La campagne exerce une pression sur les gouvernements pour qu'ils commencent à négocier un traité sur le commerce des armes d'ici l'année 2006. Environ 25 états ont commencé à soutenir le traité avec en tête, le Costa Rica, la Finlande, le Cambodge, la Tanzanie et le Mali.

Adresse Internet : www.controlarms.org

2. Le réseau IANSA

Le réseau IANSA (le réseau d'action internationale sur les petites armes) est le réseau global des organisations de la société civile qui luttent pour arrêter la prolifération et la mauvaise utilisation des petites armes et des armes légères. Il comprend plus de 500 organisations qui travaillent sur des thèmes d'armes légères et MSP. Il comprend des organisations spécialisées dans le développement des politiques, des groupes travaillant pour le contrôle des armes, des instituts de recherche, des agences d'aide humanitaire, des groupes religieux, des groupes de victimes, des

organisations des droits humains et d'actions communautaires. Il réunit leurs voix et présente leurs points de vue et leurs activités aux gouvernements, aux masses medias et au public, au niveau international.

Adresse Internet : www.iansa.org

C. Les initiatives régionales africaines

L'Organisation de l'Unité Africaine (OAU): La déclaration de Bamako de décembre 2000

La déclaration de Bamako de décembre 2000 établit une approche africaine commune aux petites armes. Elle n'est pas légalement applicable, mais elle représente un projet panafricain important pour les mesures nécessaires de contrôle des petites armes. Elle recommande aux gouvernements de créer des agences nationales pour coordonner les activités sur la prolifération des petites armes, d'octroyer des formations aux services de sécurité tels que la police des frontières, d'incriminer les usines illégales, le trafic, la possession et l'utilisation des armes à feu, et de détruire l'excédent des armes confisquées. Vous trouverez le texte complet de la Déclaration à l'adresse suivante :

Adresse Internet : www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/oau/keydocs/BamakoDeclaration.pdf

Région de l'Afrique de l'Ouest : Le Moratoire de la CEDEAO

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) a approuvé un moratoire sur les importations, les exportations et la production des petites armes et des armes légères en 1998, qui a été renouvelé en 2001. Il ressemble à un embargo, mais est imposé dans la région, il interdit les importations, les exportations et la fabrication des petites armes par les états de l'Afrique de l'Ouest. Malgré un soutien international large pour ses objectifs, et un soutien de la société civile dans les pays de la région d'Afrique de l'Ouest, le moratoire n'a pas pu contenir le flot illégal d'armes à travers la région et de prévenir ou réduire l'intensité des conflits dans cette région. Il s'agit d'un acte volontaire et rien de particulier ne peut être fait pour l'appliquer et il s'adresse dans un premier temps aux Etats et non aux acteurs privés.

Adresse Internet : www.ploughshares.ca/content/CONTROL%20WEAPONS/EcowasMoratorium.html

Région de l'Afrique du Sud : Le Protocole de la SADC sur les armes à feu

La déclaration de la communauté pour le développement de la région d'Afrique du Sud (SADC) et le Protocole sur les armes à feu, les munitions et les matériaux dérivés ont tous les deux été établis en 2001 pour créer des contrôles régionaux sur le trafic et la possession d'armes à feu. Le protocole sur les armes à feu est particulièrement important car il s'agit d'une obligation légale qui demande que 14 gouvernements signataires harmonisent leur législation sur le contrôle des armes à feu, la collection et la destruction des armes à feu, sensibilisent encore plus le public sur l'impact des fusils dans la société, révisent les contrôles des armes à feu appartenant à l'état et améliorent les mécanismes d'identification des fusils.

Adresse Internet : www.smallarmsnet.org/docs/saaf09.pdf

Régions de l'Afrique Centrale et de l'Est : La déclaration de Nairobi

La déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération d'armes illégales et des armes légères dans les régions des Grands lacs et de la Corne de l'Afrique a été signée en mars 2000 par le Burundi, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation légale, c'est une déclaration importante de volonté politique. Les États se sont accordés sur la nécessité d'harmoniser les lois sur le contrôle des armes à feu, d'accroître la coopération entre leurs forces de police et douanières respectives, de collecter et détruire les armes, d'améliorer la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et d'améliorer les relations entre la police et la communauté.

Adresse Internet : www.saligad.org/declarations/declaration_nairobi.html

D. Initiatives locales et nationales

Les gouvernements et les sociétés civiles en Afrique travaillent sur des mesures pour réduire les problèmes que la menace des armes pose à la vie des peuples. Ces mesures incluent :

- * **Les programmes de désarmement et de démobilisation des gouvernements et des Nations unies** – comme en République centrafricaine où le gouvernement a lancé un programme de collecte d'armes en offrant du travail en échange des armes ;
- * **La promulgation par les gouvernements de lois strictes sur le contrôle des fusils** – comme en Afrique du Sud où la loi sur le contrôle des armes à feu a limité la possession des fusils par la population civile ;
- * **La coopération des forces de police pour collecter et détruire les armes illégales** – comme « l'Opération Rachel » un effort concerté des forces de police de l'Afrique du Sud et du Mozambique depuis 1995 ;
- * **Les activités de sensibilisation du public des organisations non gouvernementales** – comme dans le cas du *Centre for Peace education and Democracy (COPE)* – le Centre pour l'Éducation à la Paix et à la Démocratie au Liberia qui a lancé une campagne d'éducation publique en utilisant des affiches et la radio pour pousser les combattants à remettre leurs armes.

Box]

Mettre un terme au mauvais usage des armes par la police et d'autres forces de sécurité

Une source majeure de violations des droits humains dans plusieurs pays africains est le mauvais usage des fusils par la police. Les personnes sont non seulement tuées et blessées par la police qui utilisent leurs fusils sans respect pour les droits humains, mais le niveau général de la violence dans la société est toujours élevé parce que la population civile ne souhaite pas se défaire de leurs armes si elle n'a pas confiance en la police.

La police doit parfois pouvoir avoir la permission d'utiliser la force légale, dans l'objectif d'assurer la sécurité des communautés et de protéger les individus des attaques meurtrières. La force utilisée ne doit cependant pas être arbitraire, elle doit être proportionnelle, nécessaire et légale. Et elle ne doit être utilisée que dans un cas de self-défense ou en réponse à une menace imminente de mort ou de sérieuse blessure. Les standards internationaux pour le contrôle de l'usage de la force et des armes à feu par la police sont :

- * Le code des Nations unies pour les agents chargés de l'application de la loi
- * Les principes de base des Nations unies pour l'utilisation de la force et des armes à feu par les agents chargés de l'application de la loi

Peu de pays ont incorporé ces standards dans leurs législations nationales ou démontrent un respect pour ces standards dans la pratique. Ils peuvent manquer de volonté politique, ou pourraient ne pas avoir des ressources financières suffisantes pour former la police. La majorité des pays de la région de l'Afrique du sud, par exemple, permettent l'usage de la force létale dans le simple but d'effectuer une arrestation, même quand aucune vie n'est menacée.

Recherchez ce que votre législation nationale prévoit sur l'utilisation des armes à feu par la police, et si votre gouvernement a signé les standards des Nations unies. Comme cela a été démontré au début de ce chapitre, vous pouvez combiner cette information avec votre surveillance et documentation des équipements MSP dans le but de faire campagne pour des contrôles meilleurs.

[End of box]

Quatrième partie

MENER UNE ACTION

1. Des idées pour mener des actions

Dans le cas où des enquêtes de violations des droits humains révèlent des informations sur l'utilisation d'équipements MSP, vous devez les inclure dans votre rapport sur les violations, particulièrement car cela peut aider dans les demandes de réparation pour les victimes ou encore à traduire les auteurs des violations en justice. Veuillez vous référer aux autres fascicules UKWELI pour plus d'informations.

Vous pouvez aussi utiliser les mêmes informations pour contribuer à la publication des informations sur les transferts d'armes, en particulier si vous avez des doutes sur la légalité de ceux-ci.

Le commerce des armes MSP et ses conséquences ont un impact au niveau international. Un événement dans lequel sont utilisés des équipements MSP peut avoir une importance locale pour vous, mais peut voir la participation de forces MSP formées par une armée étrangère ou une compagnie privée. Les armes et équipements qu'ils utilisent peuvent avoir été fabriqués par une compagnie installée dans un autre pays, commercialisés et transférés par d'autres compagnies ou des agents opérant dans d'autres pays. L'évènement peut être la conséquence d'une absence de lois et de régulation, ou peut être le résultat de la violation d'une loi ou d'accords internationaux signés par votre gouvernement.

Il y aurait beaucoup à dire sur comment mener une action sur la base des informations que vous collectez concernant les équipements MSP. L'objectif principal de ce manuel est de guider le travail de surveillance et de documentation des équipements MSP de manière pratique.²²

Construire un réseau

Votre travail s'unira à celui des autres. La première étape dans une action est de décider comment et avec quelles organisations ou individus vous aimeriez travailler. Bâtir un tel réseau est d'importance capitale pour changer la situation.

Partager l'histoire

Quand vous avez collecté vos informations sur les équipements MSP, une violation ou un transfert, qu'en faites-vous ?

Communiquez avec une variété de personnes et des organisations, comme :

- * Les victimes ;
- * Le public ;
- * Les forces MSP ;
- * Le gouvernement ;
- * Les compagnies ;
- * Les agents de commerce ;
- * La communauté internationale ;
- * Les organisations non gouvernementales et les groupes professionnels appropriés ;
- * Les journalistes et les médias.

Vérifiez tous les aspects de vos informations pour définir à qui vous aimeriez les communiquer, ce que vous aimeriez dire et ce que vous aimeriez leur demander.

²² Le « Programme Spécial pour l'Afrique » d'Amnesty International prévoit de développer un manuel de campagne sur les MSP dans la série UKWELI. Veuillez aussi vous référer au manuel de formation *Action contre les petites armes*, publié par International Alert, Oxfam Grande Bretagne et Saferworld 2003, qui est disponible à Oxfam Grande Bretagne : Oxfam@bebc.co.uk.

Décidez de l'urgence de publier ces informations: Est ce qu'un retard veut dire que plus de violations seront commises ?

Faites recours aux actions urgentes si seulement si c'est nécessaire, si non leur impact sera amoindri.

Utilisez des déclarations simples, précises qui facilitent la compréhension de votre histoire. Considérez tous les risques liés à la publication de vos informations, les risques contre votre personne et pour les autres.

Utilisez des instruments du droit

- * Si les lois et les règlements ont été violés demandez que le gouvernement punisse les responsables.

- * Faites du lobby pour que les lois soient consolidées, ou pour que les lois nationales incorporent des références aux instruments internationaux, et se basent sur les standards des droits humains.

Le soutien aux victimes

- * Assurez que les victimes soient parfaitement informées sur ce qui se passe.

- * Assurez vous qu'elles approuvent que leur histoire soit publiée et qu'elles comprennent où l'histoire peut être utilisée. Demandez-les de raconter elles-mêmes leur histoire si c'est possible.

- * Bâissez un réseau de soutien aux victimes en cas de harcèlement par les forces MSP ou d'autres forces.

La formation

- * Organisez des sessions de sensibilisation et de formation pour votre organisation et d'autres ONGs sur des thèmes MSP.

La sensibilisation du public

- * Organisez des événements publics, des débats, des discussions ou des manifestations.

- * Demandez à une personnalité ou célébrité de donner son soutien à votre campagne et de faire des déclarations.

- * Demandez au public de surveiller la situation et de vous tenir informé.

Action du gouvernement

- * Présentez un rapport au ministre approprié ou au département responsable d'un transfert d'une violation issue de l'utilisation d'un équipement MSP.

- * Faites du lobby auprès des membres du parlement pour poser des questions en votre nom ou pour demander l'ouverture d'enquêtes officielles.

- * Demandez que les principes et règles qui régissent l'usage des équipements MSP soient mis à la disposition du public et soit consolidés.

- * Demandez au gouvernement comment l'équipement a été obtenu et donner des détails complet du transfert.

- * Demandez au gouvernement de faire appliquer les accords internationaux et régionaux.

Action Internationale

- * Identifiez tous les aspects de l'histoire qui peuvent avoir une dimension internationale.

- * Fournissez des informations aux organisations internationales pour qu'elles agissent dans le pays d'origine des équipements ou pour exercer une pression sur votre gouvernement de l'extérieur.

- * Faites état aux organes responsables de toute obligation internationale que le gouvernement a violé.

- * Ayez des contacts réguliers avec des personnes dans les organisations internationales.

- * Collaborez avec l'équipe MSP du Secrétariat International d'Amnesty International dans le but de travailler avec le réseau MSP d'Amnesty International.

2. Contacts utiles

A. Les organisations africaines

Center for Media, Education & Technology (C-MET)

(Le centre pour les médias, l'éducation et la technologie)

C-MET a été fondé en juin 2000. Il travaille principalement sur le développement des médias, les droits humains et le soutien aux institutions de la société civile. Il se trouve en Sierra Leone.

Adresse Internet : www.cmetfreetown.org/CMET/Mission.stm

Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA)

(La Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique)

Publie des monographies, des articles, des manuels et des journaux tous les trois mois sur la sécurité et le développement en Afrique. FOSDA stimule les débats à travers les séminaires et les ateliers de formation ; Il pourvoit des formations sur le maintien de la paix, sur la surveillance des processus électoraux et sur la reconstruction post-conflit.

PO Box CT3140, Accra, Cantonments, Ghana

Numéro de téléphone : +233 2 181 1291 ; Numéro de télécopie : +233 2 181 1322

Adresse électronique : fosad_africa@yahoo.com ; Adresse Internet : www.fosda.org

West African Action Network on Small Arms (WAANSA)

(Le Réseau d'action de l'Afrique de l'ouest sur les petites armes)

FOSDA est une organisation qui rassemble les ONGS qui travail pour la prévention de la violence armée, d'environ 15 pays signataires du moratoire de la CEDEAO – Le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, la Cote d'Ivoire, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

L'adresse est la même que celle de Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA).

East Africa Action Network Against Small Arms (EAANSA)

(Le Réseau d'action de l'Afrique de l'est sur les petites armes)

Le réseau comprend 10 pays : Le Soudan, l'Ethiopie, l'Eritree, le Djibouti, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, la RD Congo. L'organisation vise l'établissement d'une coalition d'ONG travaillant sur le thème des petites armes et des armes légères. Son objectif est de travailler avec les médias pour sensibiliser la société civile sur ce thème et peut vous mettre en contact avec les organisations sur le terrain dans chacun des états membres.

C/o People with Disabilities, PO Box 5460, Kampala, Uganda

Numéro de téléphone : +256 31 262 134 ; Numéro de télécopie : +256 31 262 134

Adresse électronique : pwd@imul.com

Africa Strategic and Peace Research Group (AFSTRAG)

(Le Groupe de recherche stratégique et paix en Afrique)

Un groupe de recherche et d'action orienté ayant une perspective africaine dans la recherche de solutions aux problèmes de la sécurité, de paix et de stabilité et de conditions socio-économiques sur le continent. Il possède 17 branches sur le continent. Son Secrétariat international se trouve au Nigeria.

302 Iju Works Road, Agege, Lagos, Nigeria

Numéro de téléphone : +234 14 925 535 ; Numéro de télécopie : + 234 14 924 480

Adresse électronique : afstragcentre@linkserve.com ; Adresse Internet : www.afstrag.org

Gun Free South Africa

(Afrique du Sud sans armes)

A joué un rôle important dans la réduction du transfert d'armes en Afrique du Sud dans la réduction de la demande en s'opposant a u consentement des armes a feu en Afrique du sud. L'organisation est impliquée dans la recherche de politique des activités de liaison régionale et internationale.

PO Box 31532, Braamfontein, Johannesburg, Gauteng 2017, South Africa
 Numéro de téléphone : +27 11 403 4590 ; Numéro de télécopie : +27 11 403 4596
 Adresse électronique : info@gfsa.org.za ; Adresse Internet : www.gca.org.za

Centre for Defence Studies

(Le Centre des études de défense)

Une unité de recherche et de développement affiliée à l'université du Zimbabwe. Elle agit comme intermédiaire entre la société civile, le monde des affaires et les forces armées sur les thèmes de la paix et de la sécurité avec une dimension nationale et régionale.

8 Langham RD, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe

Numéro de téléphone : +263 4 744 488 ; Numéro de télécopie : +263 4 794 094, +263 4 744 451

Adresse électronique : gadzinesas@yahoo.com ; Adresse Internet : www.uz.ac.zw/units/cds

Security Research and Information Centre (SRIC)

(Centre d'information sur la recherche et les informations sur la sécurité)

Un groupe de réflexion engagé dans la production des données et d'informations sur la sécurité et les secteurs de sécurité dynamique au Kenya et dans les régions des Grands lacs et de la Corne de l'Afrique.

PO Box 56622, Chiromo Road, Nairobi, Westlands 00200, Kenya

Numéro de téléphone : +254 20 444 9503 ; Numéro de télécopie : +254 20 444 8903

Adresse électronique : src@src-ke.org

Centre for Conflict Resolution (CECORE)

(Centre pour la résolution des conflits)

Basée en Ouganda, mais ayant des programmes dans toute l'Afrique, le centre est une organisation qui forme et consolide les structures qui sont impliquées dans la médiation des conflits et travaille avec les media pour la paix.

PO Box 5211, Kampala, Uganda

Numero de téléphone : +256 41 234 405 ; Numéro de télécopie : +256 41 255 033

Adresse Internet : www.cecure.org

Réseau Africain Francophone sur les Armes Légères (RAFAL)

Ce réseau a pour but la promotion de la connaissance du public en prolifération de petites armes. Il est dédié au partage de l'information, à la recherche et à la formation et à la publication dans la société civile en Afrique francophone.

Xavier Zeebroek, c/o GRIP ; 33, rue Van Hoorde ; B-1030 Bruxelles, Belgique

Numero de téléphone : +32 2 240 1148

Adresse électronique : x.zeebroek@grip.org

Institute for Security Studies

(Institut pour les études sur la sécurité)

Son programme de gestion des armes se focalise sur les besoins en sécurité et en développement en Afrique du Sud, de l'Est et centrale. L'organisation gère une page Internet qui est www.smallarmsnet.org et qui permet aux personnes de contribuer et d'accéder les informations sur la prolifération des armes en Afrique.

PO Box 1787, Brooklyn Square, Pretoria, 0075, South Africa

Numéro de téléphone : +27 12 346 9500 ; Numéro de télécopie : +27 12 460 0998

Adresse électronique : iss@iss.co.za ; Adresse Internet : www.iss.co.za

Southern Africa Defence & Security Network (SADSEM)

(Le réseau sud africain de défense et de sécurité)

Coordonne un réseau de chercheurs y compris le Centre for Defence Studies (CDS) - le centre pour les études sur la défense – à l'université du Zimbabwe à Harare ; the Centre for Foreign Relations – le centre pour les relations étrangères – à Dar Es Salaam, en Tanzanie ; le Institute Sociadade e Administracao, lié à Eduardo Mondlane University à Maputo ; et le Department of Political and Administrative Studies à l'université de Namibie à Windhoek.

Adresse Internet : www.pdm.mgmt.wits.ac.za

SaferAfrica

Travaille sur la politique et la défense pour la paix et la sécurité de la communauté dans tous ses aspects. Il possède des bureaux régionaux à Dar es Salaam et à Nairobi.

173 Beckett Street, Arcadia, Pretoria, 0083, South Africa

Numéro de téléphone : +27 12 481 6200 ; Numéro de télécopie : +27 12 344 6708

Adresse électronique : saferfrica@saferfrica.org ; Adresse Internet : www.saferfrica.org

African Human Security Initiative (AHSI)

(Initiative africaine pour la sécurité humaine)

Un réseau de 7 ONGs africaines de recherche, qui a récemment publié une série de livres sur la sécurité en Afrique (entre autres, un livre sur les petites armes et les armes légères). Elles reçoivent le soutien du Département pour le développement international du gouvernement britannique. Les 7 ONGs sont : African Security Dialogue and Research, Africa Peace Forum, Human Rights Trust of Southern Africa, Institute for Human Rights and Development in Africa, Institute for Security Studies, South African Institute of International Affairs, and West Africa Network for Peacebuilding.

Adresse Internet : www.africanreview.org

Independent Medico-Legal Unit (IMLU)

(Unité médico-légale indépendante)

Basée au Kenya, c'est une petite organisation locale qui travaille pour la défense des droits humains et le soutien direct des victimes de la torture.

Adresse Internet : www.imlu.org

B. Les organisations internationales

Plusieurs de ces organisations ont des contacts ou travaillerons avec des organisations locales dans votre pays.

Amnesty International (AI)

Amnesty International des sections qui organise des campagnes à travers l'Afrique. L'équipe MSP du Secrétariat International en particulier peut offrir une aide et des conseils sur tous les aspects de la documentation et de la recherche des MSP. AI a développé un réseau international des MSP avec environ 50 coordinateurs dans un nombre équivalent de pays.

Secrétariat International, 1 Easton Street, London, WC1X 0DW, United Kingdom

Numéro de téléphone : +44-20-74135500 ; Numéro de télécopie : +44-20-79561157

Adresse Internet : www.amnesty.org

Human Rights Watch (HRW)

Les chercheurs de HRW font des missions d'enquête sur les violations des droits humains dans toutes les régions du monde. Ces faits sont ensuite publiés dans une douzaine de livres et de rapports chaque année, attirant ainsi une couverture médiatique large dans des médias locaux et internationaux.

350 Fifth Avenue, 34th floor, New York, NY 10118-3299, United States of America

Numéro de téléphone : 1-(212) 290-4700 ; Numéro de télécopie : 1-(212) 736-1300

Adresse électronique : hrwnyc@hrw.org ; Adresse Internet : www.hrw.org

International Action Network on Small Arms (IANSA)

(Le réseau d'action internationale sur les petites armes)

Un réseau international d'organisations travaillant pour mettre un terme à la prolifération et à la mauvaise utilisation des petites armes et des armes légères. La page Internet de l'IANSA contient des informations sur les adresses de tous les membres du réseau. L'organisation peut vous aider à trouver un groupe travaillant sur les petites armes dans votre pays ou votre région.

Secrétariat International, 50 Westminster Bridge Road, Unit 302, London SE1 7QY, United Kingdom

Numéro de téléphone : +44 (20) 7953 7664 ; Numéro de télécopie : +44 (20) 7953 8222

Adresse électronique : contact@iansa.org ; Adresse Internet : www.iansa.org

International Coalition to Ban Landmines

(La Coalition internationale pour l'élimination des mines souterraines)

Un réseau de plus de 1.400 ONGs travaillant pour l'élimination globale des mines souterraines. Elle assiste les victimes des mines, éduque sur les risques, lutte pour l'élimination et le ramassage des mines. Elle a de nombreux contacts avec des groupes en Afrique sur la question des mines et d'autres thèmes MSP.

110 Maryland Ave NE, Box 6, Suite 509, Washington DC 20002, United States of America

Numéro de téléphone : +1 202 547 2667 ; Numéro de télécopie : +1 202 547 2687

Adresse Internet : www.icbl.org

Etude des petites armes

Une organisation indépendante de recherche qui sert de principal source international d'informations publiques sur tous les aspects des petites armes et comme centre d'information pour les gouvernements, les responsables de politiques, les chercheurs et les activistes. Elle publie une revue annuelle sur le commerce international des armes.

Ground Floor, Avenue Blanc 47, 1202 Geneva, Switzerland

Numéro de téléphone : + 41 22 908.57.77 ; Numéro de télécopie : + 41 22 732.27.38

Adresse électronique : smallarm@hei.unige.ch ; Page Internet : www.smallarmssurvey.org

Saferworld

Une organisation non gouvernementale qui travaille avec les gouvernements et la société civile au niveau international pour rechercher, promouvoir et appliquer des nouvelles stratégies pour afin d'accroître la sécurité des individus et prévenir la violence armée.

28 Charles Square, London N1 6HT, United Kingdom

Numéro de téléphone : +44 (0) 20 7324 4646 ; Numéro de télécopie : +44 (0) 20 7324 4647

Adresse électronique : general@saferworld.org.uk ; Adresse Internet : www.saferworld.org.uk

Redress

Travaille pour obtenir justice et réparation pour les survivants d'actes de torture partout dans le monde.

3rd Floor, 87 Vauxhall Walk, London SE11 5HJ, United Kingdom

Numéro de téléphone : +44 (0)20 7793 1777 ; Numéro de télécopie : +44 (0)20 7793 1719

Adresse Internet : www.redress.org/index.html

Centre for Democracy and Development (CDD)

(Centre pour la démocratie et le développement)

Son but est de promouvoir les valeurs de la démocratie, de la paix et des droits humains en Afrique et particulièrement dans la région de l'Afrique de l'Ouest avec des bureaux au Nigeria et à Londres.

Adresse Internet : www.cdd.org.uk

Bonn International Center for Conversion (BICC)

BICC est une organisation indépendante et bénévole dédiée à la promotion de la paix et au développement à travers des processus militaires de la transformation des fonctions, des activités, des biens et des structures de manière effective et efficace.

Adresse Internet : www.bicc.de/smallarms.html

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)

GRIP emploie beaucoup de son énergie à sortir des publications sur les petites armes et les armes légères, sur leur marquage à les dépister et font de la médiation.

Adresse Internet : www.grip.org

C. Identifiez les équipements et enquêtez sur le commerce des armes

L'équipe MSP du *Secrétariat International d'Amnesty International* peut vous assister dans l'identification des équipements qui ont été utilisés pour commettre des violations des droits humains.

L'Internet est une source très utile pour l'identification des équipements MSP. D'innombrables sites Internet sont maintenus par des compagnies qui produisent et fournissent des armes, et aussi par des fanatiques de l'armement. S'il existe un numéro de série, il est possible de trouver les informations sur un équipement en inscrivant ce numéro dans un moteur de recherche comme Google.

Les sites Internet suivants sont particulièrement utiles pour l'identification des équipements MSP :

Federation of American Scientists (FAS)

(La Fédération des scientifiques américains)

Un site utile qui donne une vision compréhensive et une description technique d'une large quantité d'équipements militaires.

Adresse Internet : www.fas.org

Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT)

(L'initiative norvégienne sur le transfert des petites armes)

Publie des rapports sur l'exportation des armes et des données douanières dans le monde entier. Elles sont facilement accessibles sur son site Internet qui contient aussi une section sur le moratoire sur les armes en Afrique de l'Ouest. NISAT apprécie toute contribution à son travail de recherche.

C/o Norwegian Red Cross, Hausmannsgate 7, N-0133 Oslo, Norway

Numéro de téléphone : +47 22 05 41 66 ; Numéro de télécopie : +47 22 05 40 40

Adresse Internet : www.nisat.org

Pour une identification des équipements MSP vous pouvez aussi vous référer aux agences médiatiques suivantes :

Réseau Journalistes Afrique de L'Ouest

Un réseau de journalistes dans les pays de langue française en Afrique de l'Ouest qui sont engagés dans la lutte contre la prolifération des petites armes.

BP 4286, Dakar, Sénégal

Numéro de téléphone : +221 8 231 667, +221 6 370 837 ; Numéro de télécopie : +221 8 220 767

Adresse électronique : mamadoukoume@hotmail.com

Africa Confidential

Un journal possédant un point de vue politique qui paraît tous les quinze jours et est largement lu. Il met l'accent fréquemment sur les rôles des armées et les luttes armées sur le continent.

73 Farringdon Road, London EC1M 3JB, United Kingdom

Numéro de téléphone : +44 (020) 7 831 3511 ; Numéro de télécopie : +44 (020) 7 831 6778

Adresse électronique : info@africa-confidential.com ; Adresse Internet : www.africa-confidential.com

www.allAfrica.com

Un journal accessible sur Internet et publie des centaines d'informations sur l'Afrique. Il s'intéresse particulièrement aux histoires ayant une connotation armée ou des droits humains et possède un système de recherche très utile.

Witness

Un groupe médiatique qui peut fournir des équipements et de la formation à votre organisation pour documenter des informations sur les violations des droits humains. Elle utilise des appareils

enregistreurs, elle aide à dénoncer les violations des droits humains au monde en utilisant le petit écran, un travail sur le terrain et les réseaux internet.

353 Broadway, New York, NY 10013, United States of America

Numéro de téléphone : +1 212.274.1664 ext.201 ; Numéro de télécopie : +1 212.274.1262

Adresse Internet : www.witness.org

Journaux militaires :

Plusieurs publications sont disponibles, certaines sont commercialisées et d'autres sont produites pour les forces MSP.

Jane's

Une publication commerciale importante qui couvre tous les aspects des technologies MSP.

Adresse Internet : www.janes.com

New SOJA

Un journal édité pour le soldat nigérian, comprenant des informations sur les armes MSP.

Adresse Internet : www.nigerianarmy.net/magazine/Ns4Pdf/Page%2006.pdf

SA Soldier

(Soldat Sud Africain)

Le journal officiel du Département de la défense d'Afrique du Sud.

Adresse Internet : www.mil.za/Magazines/sasoldier/default.htm

Annexe

RÉSUMÉ DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA)

Une proposition pour un TCA a été développée pendant plusieurs années. L'objectif de la proposition est de faire en sorte que le contrôle des armes soit une réalité compréhensive en éliminant toutes les lacunes qui existent présentement et s'assurer que les principes suivants soient inclus dans la convention des Nations unies.

- Les transferts d'armes au niveau international ne peuvent pas avoir lieu s'ils ne sont pas autorisés par l'état.
- Les autorisations pour une licence doivent respecter les critères minima suivants :
 - * Les états ne doivent pas autoriser des transferts d'armes qui violent leurs obligations présentes et réglementées par le droit international par rapport au transfert d'armes précises ou au transferts des armes aux destinataires précis.
 - * Les états ne doivent pas autoriser des transferts d'armes s'ils ont des raisons de croire que ces armes peuvent potentiellement être utilisées pour :
 - * Violent la Charte des Nations unies ;
 - * Pour commettre des violations massives des droits humains ou du droit humanitaire international ;
 - * Pour commettre un génocide ou des crimes contre l'humanité, ou encore peuvent être détourné pour ces usages.
 - * Les états ne doivent pas autoriser les transferts d'armes sans tenir compte de leur impact sur la sécurité régionale et le développement aussi bien que les possibilités de détournement de ces armes.
 - * Les états doivent faire des rapports à une autorité internationale sur les transferts d'armes internationaux. Cette autorité devra assurer que des comptes soient rendus et que cela soit transparent.

Veillez vous référer au adresse Internet www.armslaw.org pour consulter la version anglaise du texte complet du traité.